

# RAPPORT D'ACTIVITÉ DÉCHETS

## 2024



# AVANT-PROPOS

## AVANT-PROPOS



La gestion des déchets constitue un enjeu essentiel pour notre territoire, tant sur le plan environnemental qu'économique et social. En 2024, notre Agglomération a poursuivi ses efforts pour optimiser ses dispositifs et sensibiliser les habitants à des pratiques plus durables. Les actions menées cette année s'inscrivent dans une dynamique de long terme, visant à réduire l'impact de nos déchets.

L'adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) marque une étape déterminante dans cette démarche. Validé en septembre 2024, ce programme a immédiatement donné lieu à des initiatives concrètes, comme la campagne de communication concernant le gaspillage alimentaire. Dès 2025, de nouvelles actions seront déployées, parmi lesquelles l'installation d'un caisson réemploi dans la déchetterie d'Elancourt et la création d'un groupe de travail dédié au gaspillage alimentaire. Ces mesures s'ajoutent à celles déjà mises en œuvre, telles que le caisson réemploi de Montigny-le-Bretonneux, opérationnel depuis 2023, qui illustre notre engagement en faveur d'une économie circulaire.

Le compostage a également connu une avancée significative en 2024. La communication nationale sur la nouvelle réglementation a suscité un vif intérêt parmi les habitants, incitant Saint-Quentin-en-Yvelines à renforcer le nombre d'animations en début d'année. Trois réunions publiques, organisées en partenariat avec les villes de Magny-les-Hameaux, Voisins-le-Bretonneux et Villepreux, ont permis d'échanger sur les bonnes pratiques, tandis que des interventions ciblées en pied d'immeuble ont favorisé l'émergence de projets locaux. Pour aller plus loin, une expérimentation a été lancée en juin 2023 avec des composteurs équipés de jardinières, une nouvelle solution pour étendre cette pratique à des lieux stratégiques comme les écoles ou les mairies. En 2025, la création d'un pôle biodéchet viendra renforcer cette dynamique, offrant un soutien accru aux habitants souhaitant s'engager.

Les aménagements de trois sites emblématiques (l'éco-quartier de La Remise « Parc du Lac » à Voisins-le-Bretonneux, la réhabilitation de la résidence des Acacias à Coignières et le centre-ville de Maurepas) témoignent de notre volonté d'intégrer la gestion des déchets dans une réflexion globale sur l'urbanisme. Doté de points d'apport volontaire, ces sites allient fonctionnalité et qualité de vie, comme en attestent les retours positifs de résidents. Ces dispositifs, conçus pour limiter les nuisances sonores et visuelles, préfigurent les standards que nous souhaitons développer à l'avenir.

Enfin, l'élaboration d'un guide des prescriptions techniques représente une avancée majeure pour harmoniser nos pratiques. Sollicité de plus en plus tôt dans les projets d'aménagement, l'agglomération souhaite formaliser ses recommandations afin d'assurer une cohérence sur l'ensemble du territoire. Un groupe de travail pluridisciplinaire, constitué en 2024, travaille sur ce document de référence, dont la finalisation est prévue pour 2025. Ce guide permettra de sécuriser les processus et de garantir des aménagements adaptés aux enjeux de demain.

Les réalisations de 2024 confirment que la transition vers une gestion plus vertueuse des déchets repose sur l'action collective : celle des services publics, des élus, mais aussi et surtout des habitants. Les défis qui nous attendent – réduction des déchets à la source, généralisation du tri, développement du réemploi – nécessiteront une mobilisation toujours plus large. C'est dans cet esprit que nous poursuivrons nos efforts en 2025, avec la conviction que chaque geste compte pour préserver notre environnement et améliorer notre quotidien.

Vous souhaitant une bonne lecture.

**Jean-Michel Chevallier**

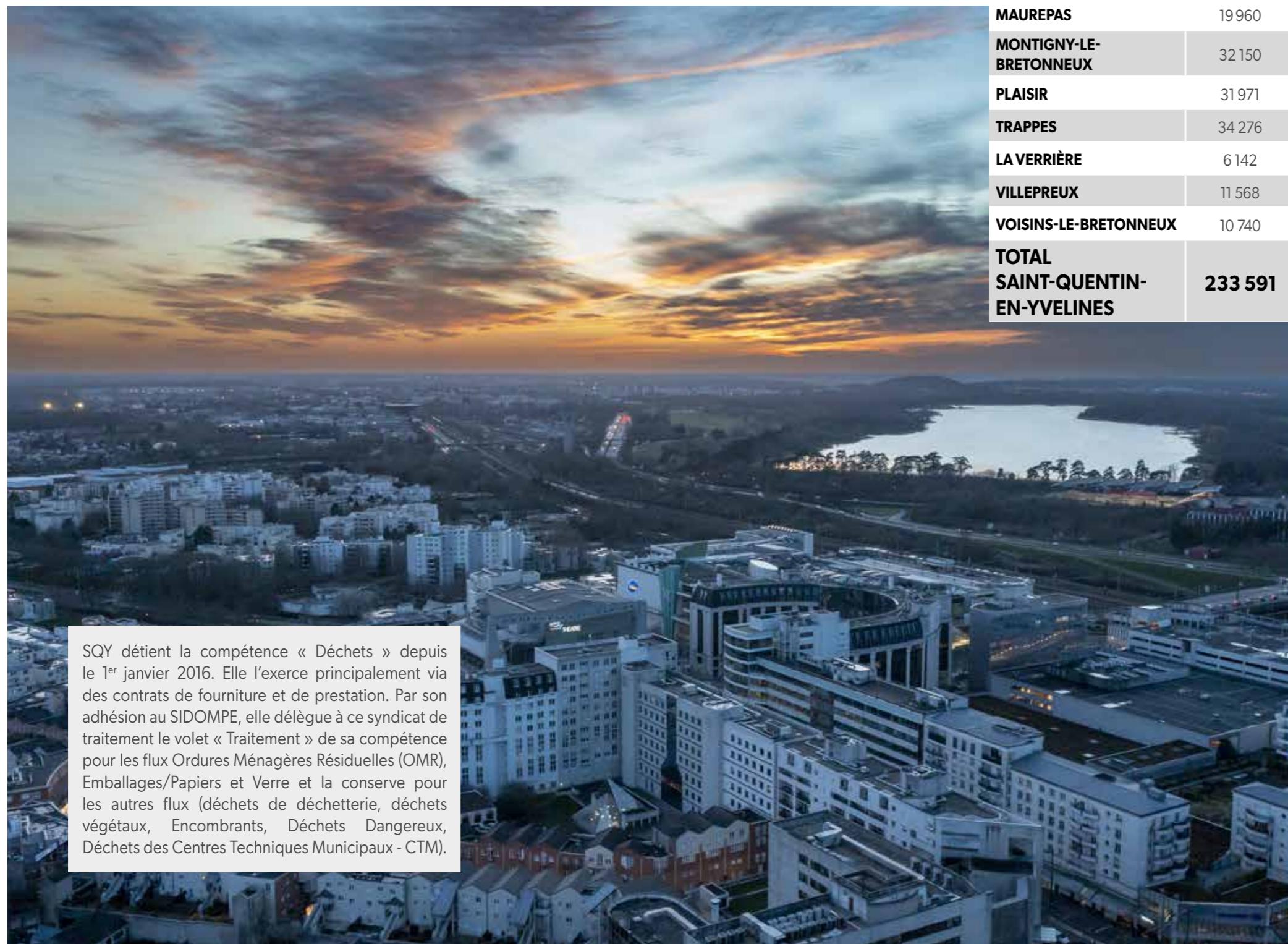
Conseiller communautaire délégué  
à la collecte et à la valorisation des déchets

# SOMMAIRE

<b>PRÉSENTATION DU TERRITOIRE</b>	<b>6</b>
<b>ORGANISATION</b>	<b>8</b>
<b>PRÉVENTION DES DÉCHETS</b>	<b>10</b>
LA GESTION DES BIODÉCHETS : LE COMPOSTAGE	10
ADOPTION ET PREMIÈRES ACTIONS DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS	11
LES AUTRES ACTIONS RÉALISÉES	13
<b>ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)</b>	<b>14</b>
LA PRÉCOLLECTE	14
LA COLLECTE	18
LES DÉCHETTERIES	22
LE TRAITEMENT	26
<b>PERFORMANCES DU SPGD DE SQY</b>	<b>28</b>
UN GESTE DE TRI DONT LA QUALITÉ SE DÉGRADE	28
LÉGÈRE HAUSSE DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS	28
LES DÉCHETTERIES : UNE REPRISE APRÈS DEUX ANNÉES DE RECOLTÉ DU TONNAGE COLLECTÉ	29
<b>AUTRES ASPECTS DU SPGD</b>	<b>32</b>
SQY TRI : UNE APPLICATION CENTRALISANT L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS	32
ZOOM SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX	32
LE TRI ET LE COMPOSTAGE EN ÉQUIPE, UN ESPRIT OLYMPIQUE SUR LES FLANCS DE NOS VÉHICULES DE COLLECTE ET LES ABRIS BUS	33
DES MUGS POUR LES AGENTS DE L'AGGLOMERATION	33
<b>COÛT DU SPGD</b>	<b>34</b>
LISTE DES PRINCIPAUX MARCHÉS DE PRESTATION	34
LA MATRICE DES COÛTS ISSUE DE LA MÉTHODE COMPTACOUT®	35
CHARGES, PRODUITS ET FINANCEMENT DU SPGD	35
FOCUS SUR LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MENAGÈRES ET LA REDEVANCE SPÉCIALE	36
COMPARAISON AVEC LES RÉFÉRENCES RÉGIONALES ET NATIONALES	36
BILAN SUR LES COÛTS DU SPGD	37
<b>TEMPS FORTS 2024</b>	<b>38</b>
<b>PERSPECTIVES 2025</b>	<b>40</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>42</b>
ANNEXE 1 : Lexique	42
ANNEXE 2 : Détail des filières de recyclage du centre de tri du SIDOMPE	43
ANNEXE 3 : Matrice des coûts de SQY (€ HT)	44

# PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Saint-Quentin-en-Yvelines est une communauté d'agglomération regroupant 12 communes des Yvelines pour une population de 233 591 habitants (INSEE 2022). Située à 20 km au sud-ouest de Paris, sa densité de population d'environ 1960 habitants au km<sup>2</sup> et son taux d'habitat collectif oscille entre 33 et 84 % selon les communes, avec une moyenne d'environ 65 %. Une intense activité économique s'y déploie puisqu'on y dénombre environ 17 000 établissements économiques.



SQY détient la compétence « Déchets » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle l'exerce principalement via des contrats de fourniture et de prestation. Par son adhésion au SIDOMPE, elle délègue à ce syndicat de traitement le volet « Traitement » de sa compétence pour les flux Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), Emballages/Papiers et Verre et la conserve pour les autres flux (déchets de déchetterie, déchets végétaux, Encombrants, Déchets Dangereux, Déchets des Centres Techniques Municipaux - CTM).

	Population Insee 2022	Superficie en km <sup>2</sup>	Densité de population (hab/m <sup>2</sup> )	Ménages en appartement	Ménages en maison individuelle	Taux d'habitat collectif en %
<b>LES CLAYES-SOUS-BOIS</b>	16 940	6,11	2 772,50	4 458	3 180	58,4 %
<b>COIGNIÈRES</b>	4 385	8,27	530,23	949	880	51,9 %
<b>ÉLANCOURT</b>	26 348	8,51	3 096,12	7 898	3 870	67,1 %
<b>GUYANCOURT</b>	29 758	13,00	2 289,08	9 805	2 981	76,7 %
<b>MAGNY-LES-HAMEAUX</b>	9 353	16,64	562,08	1 213	2 479	32,9 %
<b>MAUREPAS</b>	19 960	8,31	2 401,93	5 071	3 710	57,7 %
<b>MONTIGNY-LE-BRETONNEUX</b>	32 150	11,65	2 759,66	10 772	4 328	71,3 %
<b>PLAISIR</b>	31 971	18,68	1 711,51	8 353	4 798	63,5 %
<b>TRAPPES</b>	34 276	13,47	2 544,62	10 963	2 155	83,6 %
<b>LA VERRIÈRE</b>	6 142	1,77	3 470,06	1 883	595	76,0 %
<b>VILLEPREUX</b>	11 568	10,40	1 112,31	1 540	3 025	33,7 %
<b>VOISINS-LE-BRETONNEUX</b>	10 740	2,38	4 512,61	1 732	2 967	36,9 %
<b>TOTAL</b> <b>SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES</b>	<b>233 591</b>	<b>119,19</b>	<b>1 959,82</b>	<b>64 637</b>	<b>34 968</b>	<b>64,9 %</b>

Ces données, associées au taux d'artificialisation, font entrer le territoire de SQY dans la catégorie ADEME des collectivités de type « Urbain dense ».

~ 65 %

~ 35 %



# ORGANISATION

L'ensemble des services et des missions nécessaires à l'exercice de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés des Saint-quentinois représente le 1<sup>er</sup> budget de fonctionnement de la collectivité avec environ 22,5 M€ par an. Les décisions relatives à cette compétence sont prises au sein de différentes instances soit pour avis soit pour délibération.

2024

## COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX

29/04/2024

- Approbation d'une convention de partenariat avec l'EHPAD KORIAN (Montigny-le- Bretonneux) en vue de la collecte et de la valorisation des biodéchets issus de leur restauration collective dans le cadre d'une expérimentation
- Avenant n°1 à la convention avec le SIEED relative aux conditions d'accès aux déchetteries de Magny-les-Hameaux et Maurepas pour les particuliers et professionnels des communes de Milon-la-Chapelle, Saint Forget, Saint-Lambert-des-Bois et le Mesnil-Saint-Denis

## COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX

06/09/2022

- Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2024-2029
- Convention d'utilisation du caisson de réemploi installé dans la déchetterie de Montigny-le-Bretonneux avec l'association "la Vie Cyclette Verte"

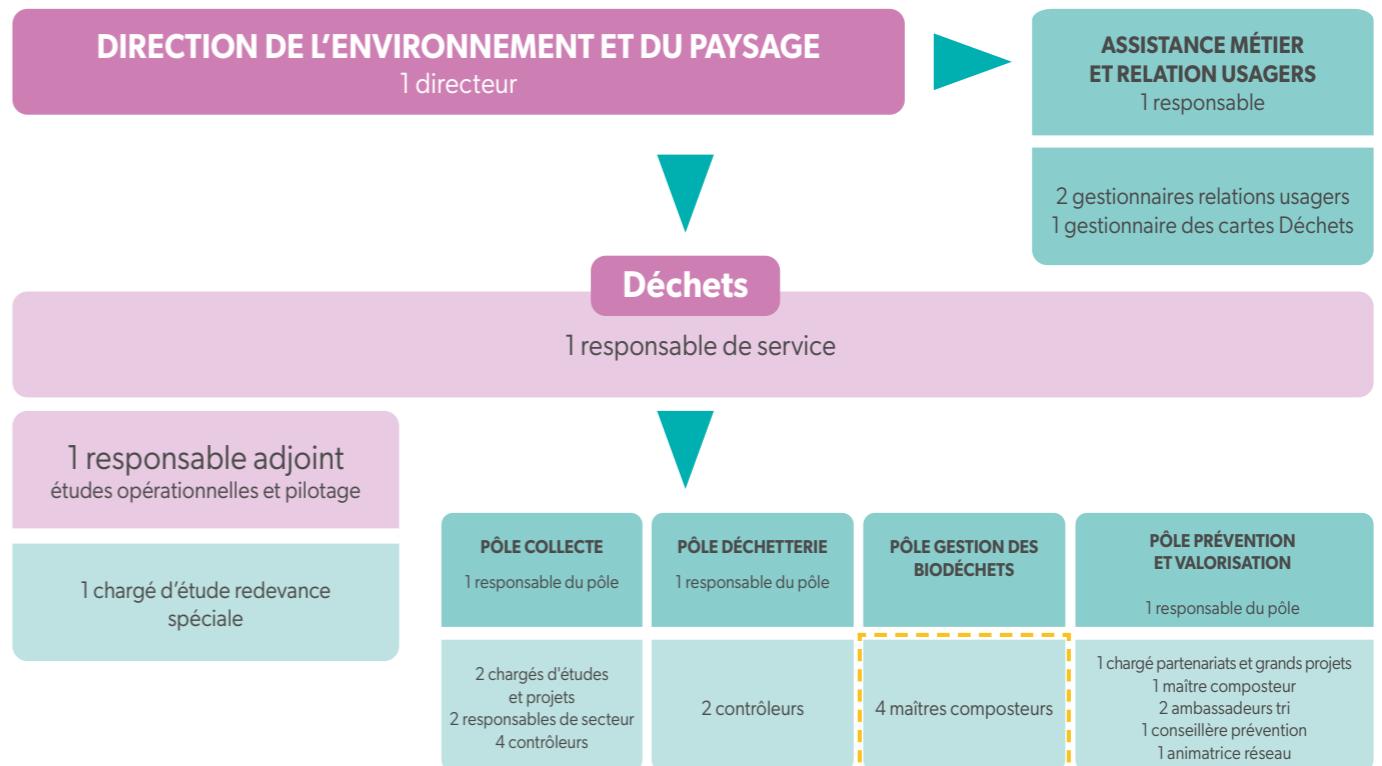
## COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX

05/11/2025

- Adhésion à l'association "Réseau Compost Citoyen Ile-de-France"
- Approbation du rapport annuel 2023 du service public de prévention et de gestion des déchets

Les points présentés en commission ont été ensuite soumis dans 3 séances du Bureau Communautaire (16/05/2024, 14/11/2024, 19/09/2024) et 2 Conseils Communautaires (26/09/2024, 19/12/2024).

Les décisions sont ensuite mises en oeuvre par le service déchets et propreté urbaine dont l'organisation, en 2024, est la suivante :



Le pôle biodéchets a été créé en 2024 mais sa mise en place effective a été réalisée en 2025



## LA GESTION DES BIODÉCHETS : LE COMPOSTAGE

### Le compostage individuel

Dans le cadre de son plan compostage débuté en 2019, SQY propose aux foyers en habitat individuel l'adhésion à son service de compostage comprenant :

- Une séance d'information et de sensibilisation ;
- La signature d'une charte d'engagement ;
- La fourniture d'un bioseau, d'un guide du compostage et d'un composteur ;
- Un SAV pour obtenir des conseils et des renseignements d'un maître composteur (numéro vert : 0 800 078 780).

La cotisation est de 25 € pour un composteur 300 litres ou de 30 € pour un composteur 570 litres.



En 2024, 861 foyers ont été équipés en composteur individuel lors de 38 sessions de distribution soit 123 familles de plus qu'en 2023. La communication nationale du début d'année 2024 concernant la nouvelle réglementation a eu un fort impact sur la participation des habitants : 500 foyers se sont équipés lors du 1<sup>er</sup> trimestre contre 64 au 4<sup>ème</sup> trimestre.

Depuis 2019, 4 890 foyers ont été équipés de composteurs individuels.

### Le compostage collectif (résidentiel ou de quartier)

Le matériel est pris en charge à 100% par l'agglomération et un accompagnement régulier du fonctionnement est mis en place. L'agglomération s'engage également à fournir du broyat au démarrage du site et quand il y en a de disponible en déchetterie d'Elancourt et de Montigny-Le-Bretonneux mais privilégie l'approvisionnement autonome.

Concernant le compostage de quartier, SQY signe une charte et une convention avec une association locale mais également avec la commune quand les composteurs sont installés sur un espace public.

Dans tous les cas, au moins deux référents doivent être désignés puis formés.



Durant l'année, 7 nouveaux sites résidentiels et 2 composteurs de quartier ont été installés. En 2024, environ 998 foyers ont composté dans 42 sites soit 99,8 tonnes de biodéchets détournées.



### SQY accompagne les référents des sites de compostage collectif

Les nouveaux référents de site suivent systématiquement une formation qualifiante d'une journée qui est dispensée par un maître composteur. En 2024, 90 référents ont été formés lors de 10 sessions.

Pour permettre aux référents d'acquérir de nouvelles connaissances et d'échanger entre eux, une rencontre du réseau des référents s'est déroulée le 23 novembre 2024. 46 personnes ont participé à cette demi-journée soit 10 de plus qu'en 2023.

Afin de compléter ces dispositifs, SQY propose la plateforme web « SQY compost » afin de permettre aux référents d'échanger entre eux sur les bonnes pratiques, les problématiques rencontrées, etc. Cet outil est également animé quotidiennement par un maître composteur et propose de nombreuses fonctionnalités (agenda, visio, partage de document, chat, etc.). En deux ans, 274 référents ont été sollicités afin d'échanger sur la plateforme numérique « SQY compost ». Parmi eux, 81 ont effectué au moins une connexion, marquant ainsi leur participation effective à cet espace d'échange.

- Suppression d'un compartiment de récupération du compost pour augmenter de 1/3 l'espace de compostage ;
- Renforcement des soudures de l'axe permettant le retournement des biodéchets ;
- Etc.

Cinq unités ont été commandées pour permettre l'installation de sites en 2025 et 2026.



### Le compostage dans les structures publiques

Pour les structures publiques, l'agglomération propose la réalisation d'un diagnostic initial, la mise à disposition du matériel et la formation de référents.



### Développer le compostage : des réunions publiques et une expérimentation

Afin de favoriser le déploiement du compostage sur le territoire, SQY a organisé, en partenariat avec les Villes, trois réunions publiques à Magny-les-Hameaux, Voisins-le-Bretonneux et Villepreux. Les agents du service déchets sont également intervenus lors des assemblées générales de deux résidences afin de présenter aux habitants un projet de compostage en pied d'immeuble.

En complément du matériel déjà proposé, SQY envisage la mise en place de composteurs équipés d'une jardinière autour permettant une meilleure intégration dans les espaces publics stratégiques comme les écoles ou les Mairies. Une expérimentation a donc débuté en juin 2023 afin de tester ce matériel dans les locaux de l'agglomération. Jusqu'au premier vidage au bout de quatre mois, 450 kilogrammes de biodéchets ont été déposés. À l'aide des informations récoltées, des modifications du matériel ont été demandées :

## ADOPTION ET PREMIÈRES ACTIONS DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Suite aux groupes de travail réalisés en 2023, Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été validé lors de la commission Environnement et Travaux du 10 septembre 2024 puis adopté lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2024 pour une durée de six ans.

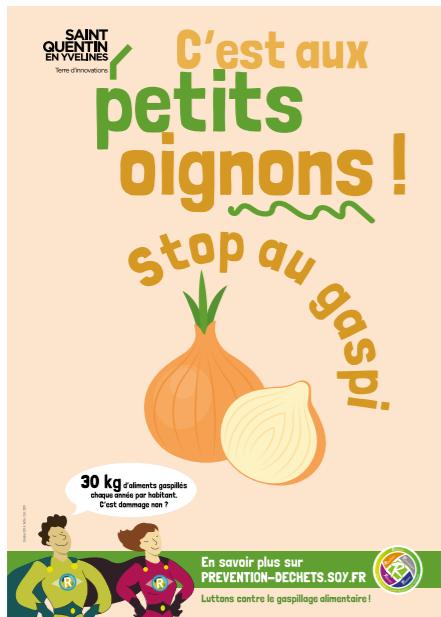
L'objectif, plus ambitieux que celui fixé par la politique nationale ou régionale, est de réduire de 9% la production de déchets par habitant entre 2023 et 2029 soit 1,5 kg/habitant/an. Il s'articule autour de 6 axes :

- Impliquer les acteurs et la population dans les objectifs de réduction des déchets (Promotion du PLPDMA, visibilité pour favoriser les pratiques de prévention des déchets, etc.)
- Lutter contre le gaspillage alimentaire en développant de nouveaux outils, réalisant des groupes de travail, facilitant le don, etc.
- Augmenter la durée de vie des produits en encourageant les pratiques de réemploi, réutilisation, réparation, etc.

# LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

- Gérer chez soi les déchets végétaux et les déchets alimentaires en équipant les ménages de composteurs ou encore à travers la promotion du jardinage
- Favoriser la consommation responsable en diffusant, par exemple, des bonnes pratiques
- Éco-exemplarité de SQY en valorisant les actions réalisées, sensibilisant les agents, etc.

Une campagne de communication composée de quatre affiches concernant le gaspillage alimentaire a été installée sur les Abri voyageurs, des panneaux de communication, etc. du 18 novembre 2024 au 15 décembre 2024. Sur cette période, le nombre d'occasions de vue<sup>7</sup> est estimé à 5 599 510.



Une plateforme web collaborative appelée « Héros du quotidien » a été mise en place pour permettre aux habitants et aux différents acteurs du territoire de consulter des données sur la prévention déchets ou encore le PLDMA.

Le service déchets a également préparé l'année 2025 afin de réaliser un évènement de lancement, mettre en place un caisson réemploi dans la déchetterie d'Élancourt ou encore organiser un groupe de travail sur le gaspillage alimentaire.

<sup>7</sup> Estimation calculée à partir des études et des mesures d'efficacité de ce type de campagne



- ## LES AUTRES ACTIONS REALISÉES
- ### Un caisson réemploi qui permet de réutiliser des objets
- Pour prolonger l'usage des objets et favoriser une transition vers une économie circulaire, un caisson réemploi a été mis en place dans la déchetterie de Montigny-le-Bretonneux dans le courant de l'année 2023.
- Les trois structures partenaires de l'économie circulaire (Emmaüs Trappes, Ressources&Vous, La vie cyclette) accèdent, sans facturation, à la déchetterie pour récupérer les objets déposés. Les articles qui ne peuvent pas être réemployés sont redirigés en déchetterie puis valorisés.
- Pour 2024, environ 14 tonnes d'objets ont été collectées :
- Ressources&Vous a récupéré 2 832 kg dont 862 kg de meubles et 406 kg de jouets ;
  - La vie cyclette a récupéré 1 715 kg soit 133 vélos ;
  - Emmaüs Trappes a récupéré 9 370 kg d'objets.
- ### Partenariat pour le réemploi des livres
- Depuis 2021, un partenariat existe entre AMMAREAL et SQY afin de collecter les livres que les médiathèques ne souhaitent pas conserver. Ils sont alors revendus à bas prix sur une plateforme en ligne et 5 % des recettes sont reversées au Secours Populaire Français.
- En 2024, 6 241 livres ont pu avoir une nouvelle vie soit environ 1 248 kg de déchets évités<sup>1</sup>.
- | Année | Nombre de livres |
|-------|------------------|
| 2021  | 1 205            |
| 2022  | 2 373            |
| 2023  | 4 247            |
| 2024  | 6 241            |

1 Un livre de poche pèse en moyenne 200 grammes
- ### Sensibilisation des habitants
- Neuf stands, répartis en 7 demi-journées, ont été tenus sur le territoire en 2024 pour sensibiliser les habitants (environ 550 personnes) sur de nombreux sujets comme les consignes de tri, le compostage, le réemploi, etc.
- Les ambassadeurs de tri ont également réalisé 26 journées de sensibilisation en porte à porte dont 15 dans le cadre d'un changement de mode de collecte (mise en place de bornes d'apport volontaire). Ils ont rencontré 817 foyers sur 1 323 présents dans ces secteurs.

### L'autocollant « Stop Pub »

L'autocollant « Stop Pub » permet de limiter la diffusion de prospectus publicitaires dans les boîtes aux lettres.

Toujours dans un objectif de réduction des déchets, SQY poursuit la dotation systématique de l'autocollant « Stop Pub » avec la carte déchets. En 2024, 6 473 exemplaires ont été distribués aux habitants de SQY. Pour chaque famille adoptant cette démarche, la réduction est estimée à environ 30 kg/an et par foyer (source ADEME).



### Partenariat avec Emmaüs

Par son activité de collecte et de revente, la communauté Emmaüs Trappes contribue significativement à la réduction des déchets sur le territoire.

Pour l'aider dans cette tâche et pour permettre de traiter au mieux les objets qui ne peuvent pas être réemployés, Emmaüs Trappes peut accéder, sans facturation, aux déchetteries de Guyancourt et Montigny.

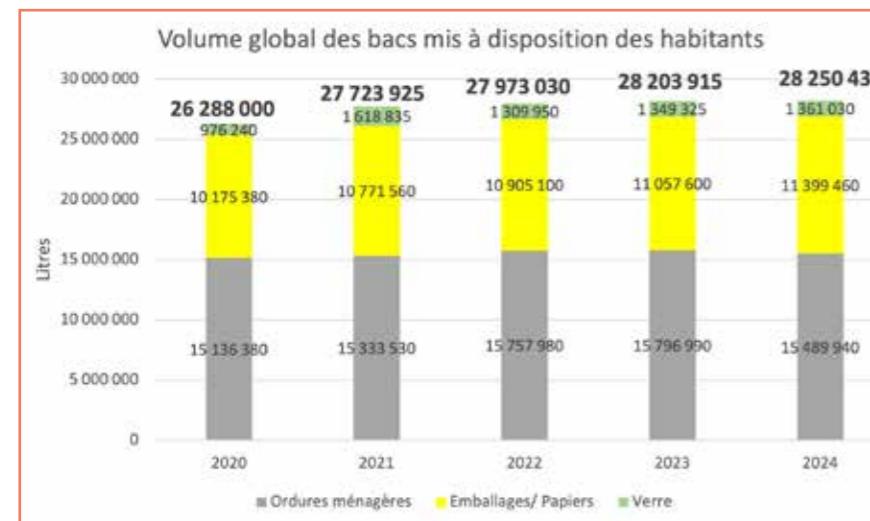
En 2024, ce sont 81 m<sup>3</sup> d'objets qui ont été déposés dont 78 m<sup>3</sup> de tout venant.

# ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

## LA PRÉCOLLECTE

### UN PARC DE BACS DONT LA RÉPARTITION PAR FLUX ÉVOLUE LÉGÈREMENT

Pour la troisième année consécutive, l'évolution du volume des bacs mis à disposition des habitants, tout flux confondu, est inférieure à 1%. En revanche, le parc des bacs permettant la collecte des ordures ménagères diminue de presque 2% en un an alors que celui permettant la collecte des emballages augmente d'un peu plus de 3%. Ce constat est à corréler avec l'évolution des tonnages présentée dans la suite du document.



### 3 flux, 3 couleurs

En effet le code couleur pour les équipements de pré-collecte (couvercles) est :

- Jaune pour les emballages et papiers
- Vert pour le verre
- Gris pour les ordures ménagères



Concernant les ordures ménagères, les bacs aux anciennes couleurs sont remplacés au fil de l'eau à l'occasion de réparation ou de remplacement.

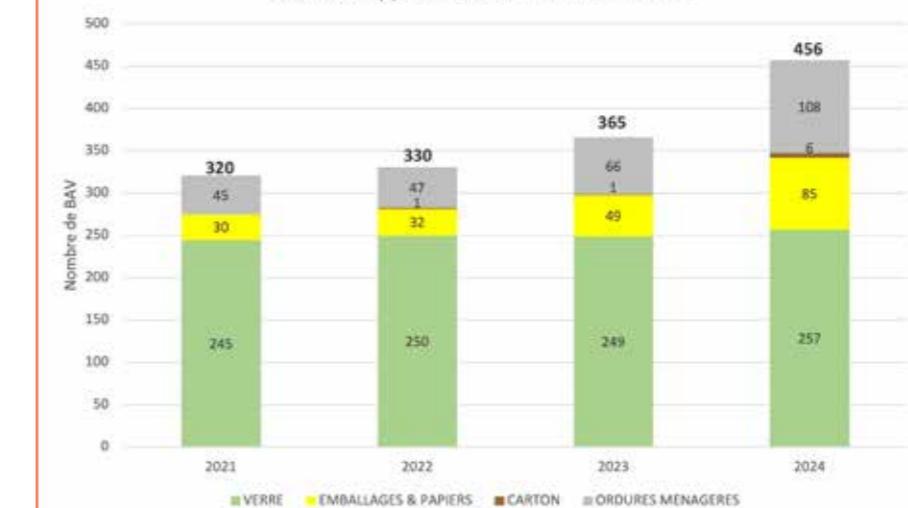
## LES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE (BAV)

### Un mode de collecte en pleine expansion

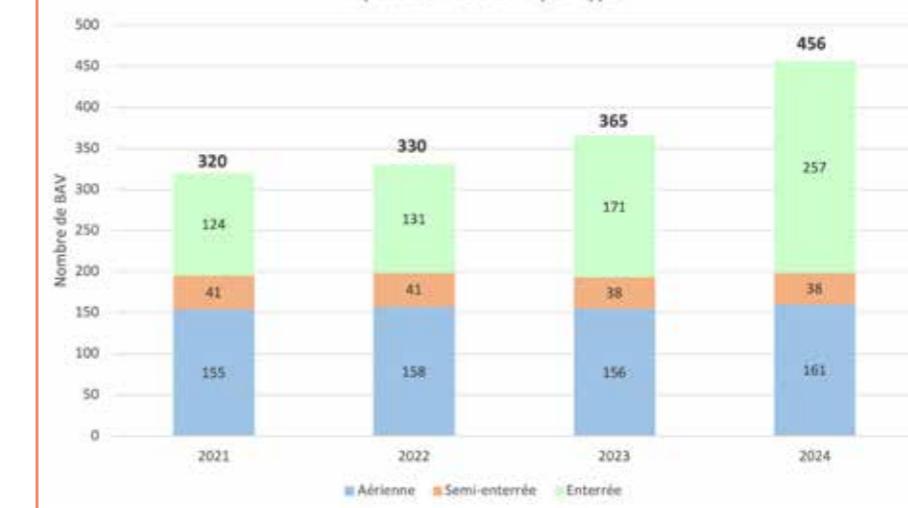
En 2024, le parc est composé de 91 BAV supplémentaires dont 42 pour collecter les OMR, 36 pour les emballages, 8 pour le verre et 5 pour les cartons. La grande majorité de ces nouvelles BAV sont enterrées.



Bornes d'apport volontaire sur le territoire



Répartition des BAV par type



# ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

## MISE EN PLACE DE BAV POUR TROIS SITES EMBLÉMATIQUES

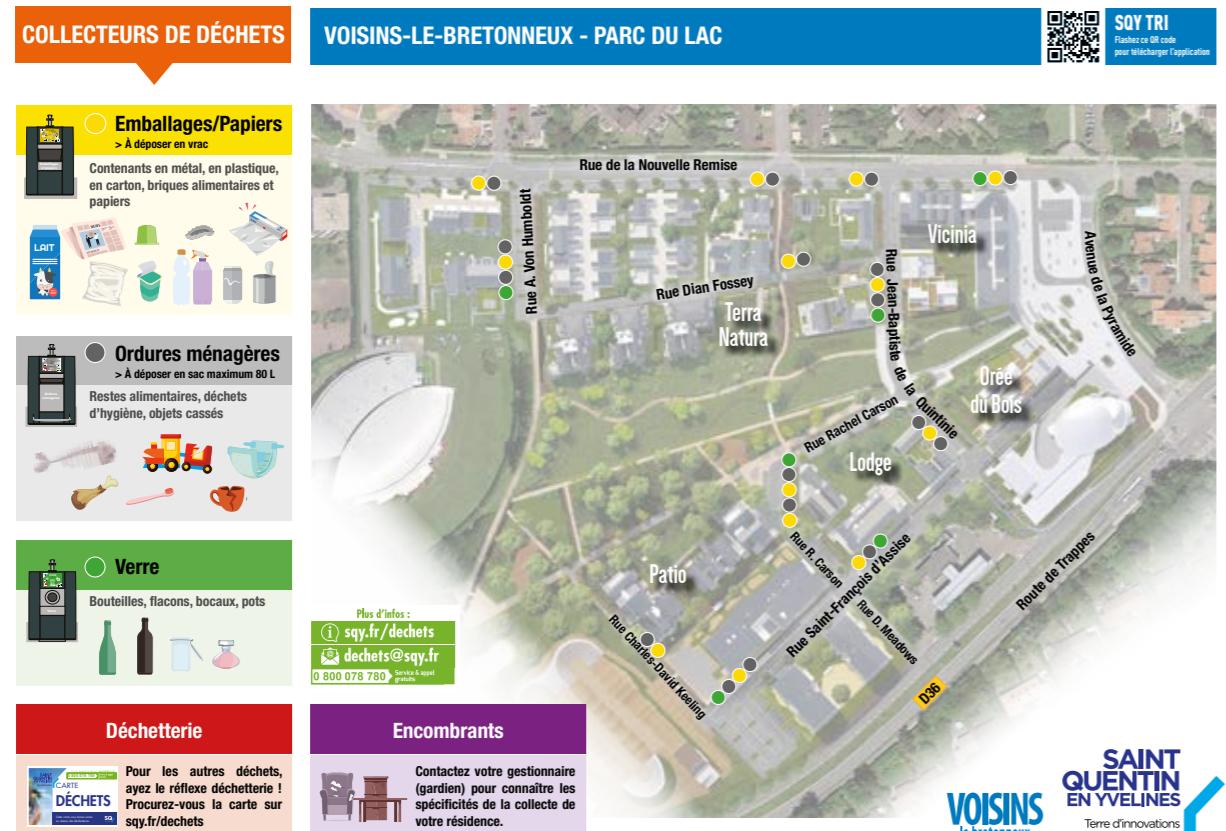
L'année 2024 a été marquée par le déploiement de BAV sur trois sites majeurs. Ces aménagements s'inscrivent dans une démarche globale visant à concilier performance, qualité du cadre de vie et optimisation des espaces urbains. Leur conception, pensée pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage urbain, répond à des objectifs précis : réduction des nuisances, lutte contre les dépôts sauvages et amélioration de la propreté publique.

**Livré en 2024, l'éco-quartier de La Remise « Parc du Lac » (Voisins-le-Bretonneux)** accueille ses premiers résidents depuis 2024 dans un cadre où la gestion des déchets a été repensée pour s'adapter aux exigences d'un quartier durable. Dans le cadre de son déploiement, douze points d'apport volontaire (PAV) ont été installés, regroupant au total 36 BAV. Lors d'un entretien publié dans le journal municipal en novembre 2024, une habitante a salué la pertinence de ce système, soulignant que « les BAV au pied de chaque immeuble sont très bien pensées ». Cette approche s'inscrit dans une démarche visant à concilier qualité de vie et gestion optimisée des déchets.

**La réhabilitation de la résidence des Acacias (Coignières)**, a inclus une refonte complète de la gestion des déchets, avec pour objectif essentiel de lutter contre les dépôts sauvages d'encombrants. 22 BAV dont 10 dédiées

aux ordures ménagères, 10 aux emballages et papiers et 2 au verre ont été réparties sur 9 PAV, desservant les 362 logements que compte la résidence. Ce projet s'inscrit dans une dynamique plus large de requalification des espaces communs, incluant la rénovation des espaces verts, des parkings et des locaux techniques. La bascule vers l'apport volontaire a permis de libérer des surfaces autrefois dédiées au stockage des déchets, désormais réallouées, notamment, au stockage temporaire des encombrants, contribuant ainsi à la propreté et à la sérénité des lieux.

Poursuivant les actions engagées dès 2023 pour endiguer la prolifération des rongeurs et améliorer le cadre de vie des habitants, la seconde phase du chantier du **centre-ville de Maurepas** a abouti, en mars 2024, avec l'ouverture de 2 nouveaux PAV. Équipés de 5 BAV (3 pour les ordures ménagères et 2 pour les emballages et papiers), ces dispositifs ont été stratégiquement implantés sur le square de l'Autunois et devant l'école Cité centre, desservant 235 logements. Leur mise en place s'accompagne de la suppression des points de stockage permanents sur le domaine public, mettant fin aux désagréments récurrents liés à la présence de déchets au sol, aux odeurs et à la dégradation visuelle des espaces. Cette intervention s'inscrit dans une logique de salubrité publique et de restauration de la qualité des espaces partagés, en phase avec les attentes des riverains et de la Ville.



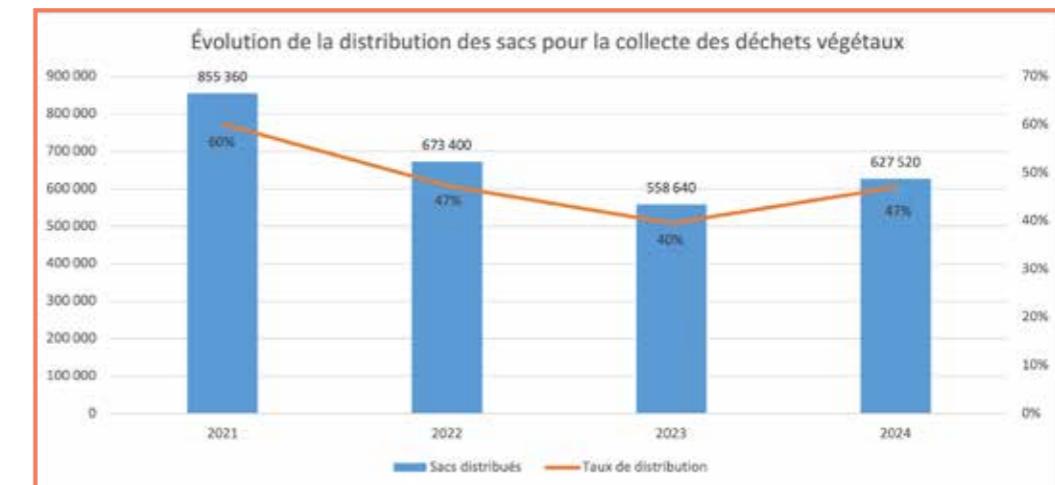
## Rationalisation de la dotation de sacs pour la collecte des Déchets Végétaux (DV)

L'agglomération a mis en place une dotation de sacs DV pour les particuliers habitant en pavillon ou en rez-de jardin. Les foyers concernés peuvent demander, en déchetterie, 40 sacs DV par an.

Ce mode de distribution permet à SQY de contrôler au mieux les besoins tout en optimisant les dépenses affectées à ce service car seuls les usagers désirant des sacs DV viennent les chercher.

En 2024, le taux de distribution<sup>1</sup> est passé de 40% à 47%. Cette évolution s'explique par un été très pluvieux et donc une croissance plus importante des plantes.

<sup>1</sup> Le taux de distribution des sacs DV correspond au pourcentage des foyers habitant dans un logement individuel et ayant récupérés des sacs DV (approximation : rez-de-jardin non pris en compte)



# ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

## LA COLLECTE

La collecte - qu'il s'agisse de collectes en porte à porte, en apport volontaire, occasionnelles ou événementielles - est effectuée dans les 12 communes par les équipages d'un prestataire de service. Depuis 2021 et le début du modèle unique de collecte pour l'ensemble du territoire, la fréquence de collecte en porte à porte n'a pas évolué.

L'année 2024 a été marquée par l'organisation des Jeux Olympiques, un événement ayant imposé un travail préparatoire pour ajuster les tournées et les plages horaires de collecte des déchets dans les zones concernées par les compétitions. Cette adaptation a fait l'objet d'une coordination étroite et régulière entre l'agglomération, les forces de l'ordre et Paris 2024.



	Usagers en pavillon	Usagers en habitat collectif	Usagers en grands collectifs	Administration	Professionnels
<b>EN APPORT VOLONTAIRE</b>					
Pour Coignières, Élancourt, Guyancourt, Les-Clayes-sous-Bois, Maurepas, Plaisir, Trappes. Uniquement Voisins-le-Bretonneux et Villepreux sont partiellement collectés.					
<b>1X PAR MOIS EN PORTE À PORTE</b>					
Pour La Verrière, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux. Uniquement Voisins-le-Bretonneux et Villepreux sont partiellement collectés.					
<b>1X PAR SEMAINE</b>					
<b>Emballages / papiers</b>	<b>1X PAR SEMAINE</b>	<b>2X PAR SEMAINE</b>	<b>3X PAR SEMAINE</b>	<b>2X PAR SEMAINE</b>	<b>EN FONCTION DU SECTEUR DE COLLECTE</b>
<b>Ordures ménagères</b>	<b>1X PAR SEMAINE</b>				
<b>Encombrants</b>	<b>SUR RENDEZ-VOUS</b>	<b>1X PAR MOIS</b>			
<b>Végétaux</b>	<b>1X TOUS LES 15 JOURS</b>	Rez-de-jardin privatifs uniquement		<b>1X TOUS LES 15 JOURS</b>	
		De fin mars à début décembre			

Les collectes sont effectuées tous les jours même les jours fériés sans exception.

## La collecte des services techniques communaux et des évènements ponctuels

En plus de la collecte des ordures ménagères et des emballages/papiers en bac, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines propose aux communes la mise en place de bennes dans leurs services techniques. Ce service permet de collecter puis de traiter les déchets municipaux tels que le bois, le tout-venant, les gravats, la ferraille, le carton ou encore les végétaux. 35 bennes permanentes de 8 m<sup>3</sup> à 30 m<sup>3</sup> sont installées sur l'ensemble du territoire dont une nouvelle en 2024 à Magny-Les-Hameaux pour la collecte du tout venant. 1418 remplacements d'une benne pleine par une benne vide, ont été nécessaires pour évacuer les déchets entreposés par les villes soit 145 de plus qu'en 2023.

En cas d'évènements ou de besoins ponctuels, les villes et les services de SQY peuvent demander l'installation de bennes temporaires. En 2024, 74 bennes pour 24 évènements ont été installées puis retirées.



## La collecte des encombrants

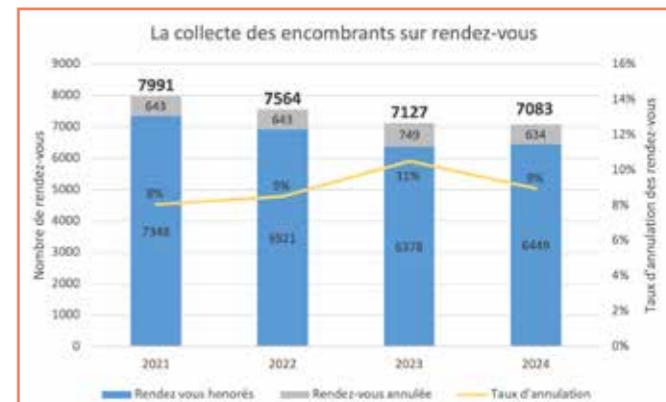
Pour l'habitat pavillonnaire, l'habitant prend rendez-vous via un formulaire en ligne disponible sur le site internet de SQY ([sqy.fr/encombrants](http://sqy.fr/encombrants)) ou par téléphone au

**N° vert 0 800 078 780**

En 2024, 6 449 rendez-vous ont été honorés soit :

- Une hausse d'environ 1% par rapport à l'année précédente;
- Une baisse d'environ 12 % par rapport à 2021 (début de la collecte par rendez-vous).

Il est également important de noter que le taux d'annulation était de 11 % en 2023 et de 9 % en 2024.



Pour l'habitat collectif, SQY propose deux dispositifs :

- La collecte 1 fois par mois des encombrants déposés sur l'espace public ;
- La collecte conventionnée (avec le bailleur ou la copropriété) sur rendez-vous.

# ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

## Focus sur la collecte conventionnée des encombrants

Suite à la signature d'une convention entre le gestionnaire de la résidence et SQY :

- Un véhicule et un conducteur sont dépêchés à une heure convenue ;
- Le gestionnaire sort les encombrants du local et les dépose directement dans le camion au lieu du trottoir.

Ce mode de collecte présente de nombreux avantages :

- La prise de rendez-vous permet au gestionnaire d'optimiser le temps de ses agents ;
- L'encombrant n'est jamais déposé sur l'espace public, ce qui limite le risque de dépôt sauvage ;
- En cas de non-conformité du déchet, ce dernier est refusé et conservé par le gestionnaire qui se charge ensuite de l'emmener en déchetterie dans le cadre des filières spécialisées.



## Élaboration d'un guide des prescriptions techniques relatives à la gestion des déchets

Dans le cadre de ses missions liées à l'aménagement de l'espace urbain, le service Déchets intervient systématiquement lors de l'instruction des permis de construire. Il émet un avis technique sur les aménagements de voirie, les aires de présentation des déchets ou encore les modalités de collecte, afin d'assurer leur conformité aux exigences opérationnelles et réglementaires.

Par ailleurs, son expertise est de plus en plus sollicitée, dès les phases d'élaboration des pré-permis, tant par les services internes que par les promoteurs privés. Jusqu'à présent, les réponses apportées à ces demandes reposent sur une approche au cas par cas, progressivement enrichie et harmonisée au fil des retours d'expérience. Cependant, cette méthode, bien que rigoureuse, ne permet pas de garantir une cohérence systématique dans les préconisations délivrées.

Face à ce constat, les différents acteurs concernés ont exprimé le besoin de disposer d'un document de référence officiel, formalisant les prescriptions et recommandations techniques en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Afin de structurer cette démarche, un groupe de travail, associant plusieurs directions de l'Agglomération, a été constitué à partir d'avril 2024. L'objectif est d'élaborer ce guide technique, dont la validation et la diffusion sont prévues pour 2025. Ce document constituera un outil déterminant pour standardiser les pratiques, sécuriser les processus et anticiper les enjeux liés à l'évolution des besoins en matière de gestion des déchets.

**Saint Quentin en Yvelines**  
Terre d'innovations

## Prescriptions techniques relatives à la gestion des déchets

pour les projets d'aménagement, de construction et de réhabilitation  
à destination des maîtres d'ouvrage, leurs délégataires, leurs prestataires et les services concernés

**Sommaire**

**1 Aménagements liés aux déchets**

**2 Variantes de gestion des déchets**

**3 Variante de gestion des déchets**

**4 Variante de gestion des déchets**

Gestion des déchets de Saint-Quentin-en-Yvelines | Prescriptions techniques



**2 Variante de gestion des déchets**

Quatre grandes configurations d'aménagements pour la gestion des déchets sont déployées sur le territoire de SQY.

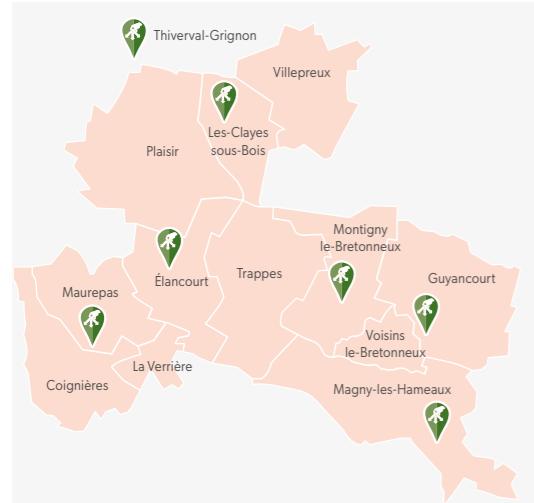
**Maison**

Cette configuration s'applique aux maisons individuelles ou groupées et aux immeubles jusqu'à 5 logements qui ont un accès direct à la voirie de collecte. Un emplacement de stockage pour les contenants de déchets doit être prévu sur l'assiette de fondation. La voirie de collecte n'est pas accessible, à condition que les déchets présentent un risque pour la circulation des usagers tels que les piétons, les cyclistes et les automobilistes. Les maisons qui n'ont pas un accès direct à la voirie de collecte doivent suivre les prescriptions applicables aux logements collectifs. Si la voirie de collecte est en impasse, une aire de retournement doit être prévue. À défaut, la collecte est effectuée à l'entrée de l'impasse.

# ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

## LES DÉCHETTERIES

Les déchetteries constituent un dispositif central de collecte et de tri des déchets occasionnels. Elles permettent aux usagers de venir déposer leurs déchets en garantissant, à chaque fois que possible, une valorisation matière (les déchets végétaux qui deviennent du compost, par exemple) ou une valorisation énergétique. L'année 2024 a été marquée par la fermeture de la déchetterie des Clayes-sous-Bois du 31 juillet au 22 octobre afin de remplacer la rampe d'accès qui avait été endommagée.



### ÉLANCOURT

Rue Jean-Monnet

### GUYANCOURT

14, rue Jacqueline-Auriol

### LES CLAYES-SOUS-BOIS

Rue Jacques-Duclos

### MAGNY-LES-HAMEAUX

Rue de la Planète Bleue

### MAUREPAS

4, rue Alfred-Kastler

### MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

5, avenue du Parc

### THIVERVAL-GRIGNON

ZA du Pont Cailloux

Route des Nourrices

### Plus d'infos :

[sqy.fr/dechets](http://sqy.fr/dechets) | [dechets@sqy.fr](mailto:dechets@sqy.fr)

0 800 078 780 Service & appel gratuits

Fermeture jours fériés : le 1<sup>er</sup> janvier, le 1<sup>er</sup> mai, le 14 juillet, le 15 août, le 25 décembre

### PÉRIODE ÉTÉ (15 mars au 15 octobre)

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi										
ÉLANCOURT	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	10h30 - 13h	14h - 18h
MAUREPAS	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h30 - 12h30	14h - 18h	10h - 18h							
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h30 - 12h30	14h - 18h	10h - 18h							
GUYANCOURT	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	10h - 18h	
MAGNY-LES-HAMEAUX	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h30 - 12h30	14h - 18h	10h - 13h	14h - 18h						
LES CLAYES-SOUS-BOIS	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h30 - 12h30	14h - 18h	10h - 13h	14h - 18h						
PLAISIR	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	10h - 13h	14h - 18h

### PÉRIODE D'HIVER (16 octobre au 14 mars)

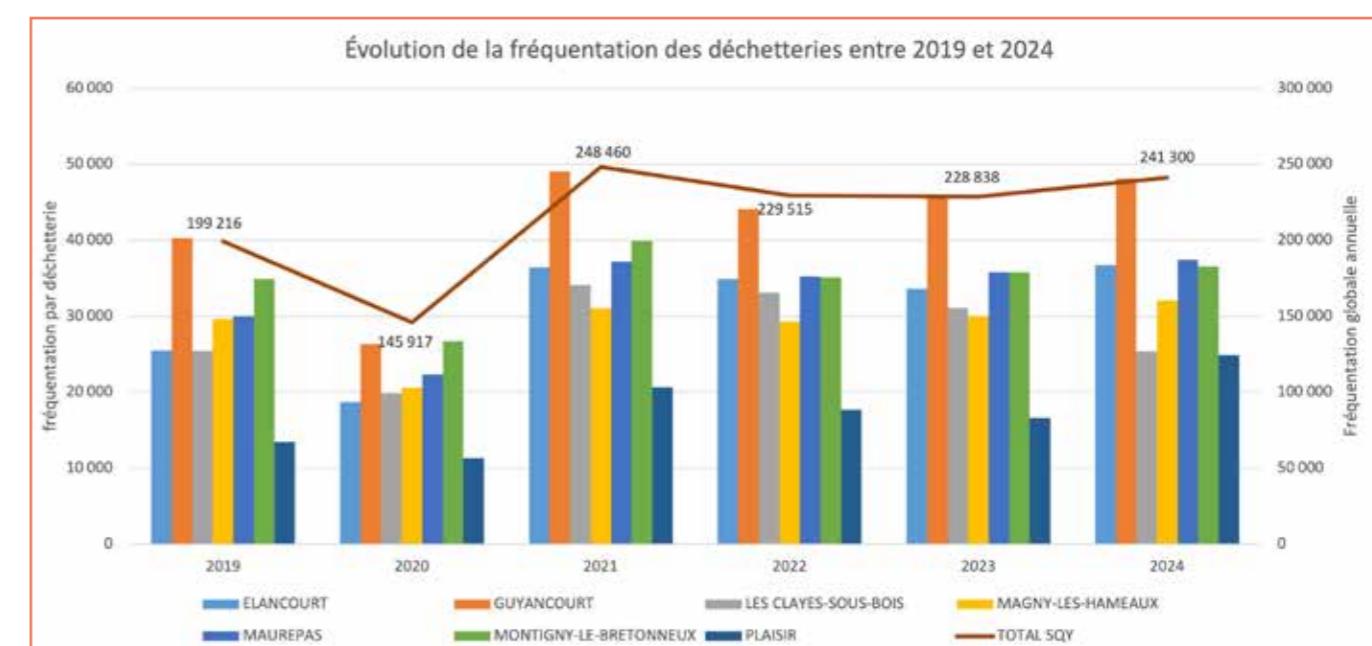
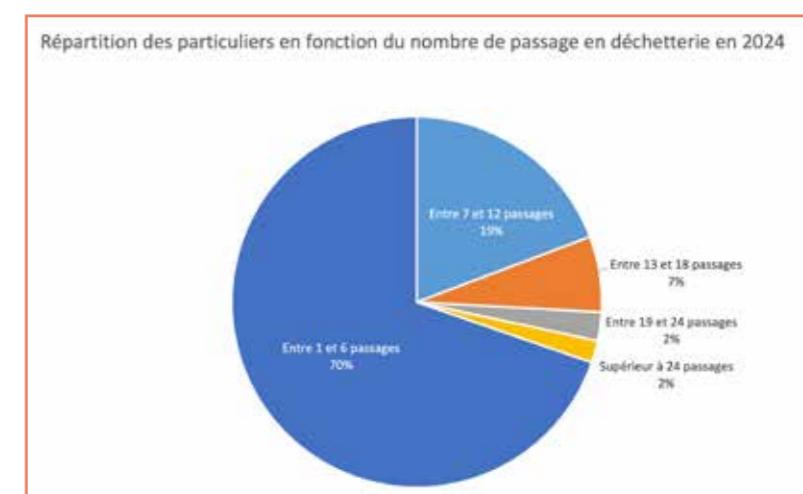
	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi								
ÉLANCOURT	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	10h - 12h	14h - 17h	9h30 - 12h30	14h - 17h	10h - 13h	14h - 17h
MAUREPAS	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	9h30 - 12h30	14h - 17h	10h - 17h	
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	9h30 - 12h30	14h - 17h	10h - 17h	
GUYANCOURT	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	10h - 12h	14h - 17h	9h30 - 12h30	14h - 17h	10h - 17h	
MAGNY-LES-HAMEAUX	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	9h30 - 12h30	14h - 17h	10h - 13h	14h - 17h
LES CLAYES-SOUS-BOIS	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	9h30 - 12h30	14h - 17h	10h - 13h	14h - 17h
PLAISIR	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	10h - 12h	14h - 17h	9h30 - 12h30	14h - 17h	10h - 13h	14h - 17h

## Hausse de la fréquentation des déchetteries

L'année 2024 a été marquée par une augmentation d'environ 5% des passages en déchetterie qui s'explique par une pluviométrie importante et donc des dépôts plus fréquents de déchets végétaux.

La variation de la fréquentation n'est pas identique d'un équipement à un autre. Elle est de +9% en 1 an pour Élancourt et de +2% à la déchetterie de Montigny-Le-Bretonneux. La fermeture du site des Clayes-Sous-Bois a entraîné une baisse de 18% de la fréquentation de cet équipement et une hausse de 50% du nombre de passage à la déchetterie de Plaisir.

En moyenne, les particuliers se rendant en déchetterie sont venus déposer des déchets 6 fois dans l'année. Seulement 4% de ces usagers se sont déplacés plus de 18 fois.



# ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

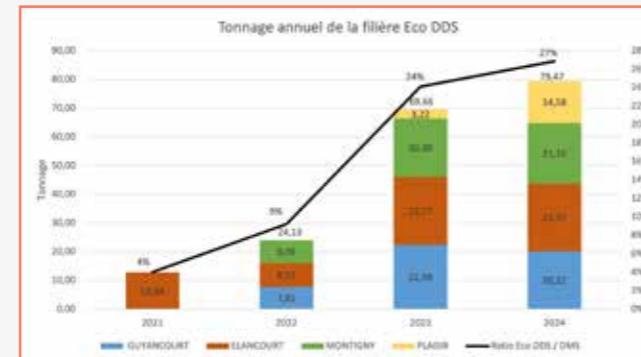
## Les filières REP en plein essor



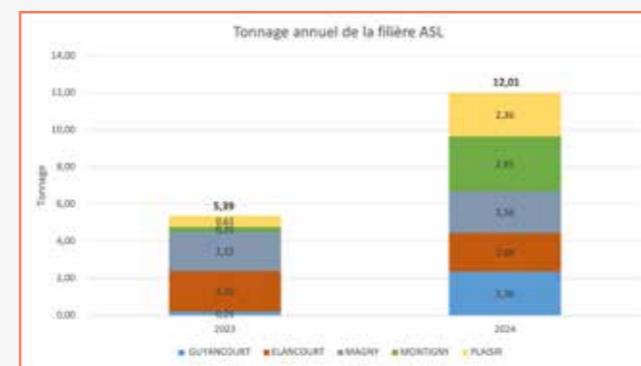
Les tonnages de Déchets dangereux des ménages détournés vers la filière ECO-DDS sont en progression et représentent environ :

- 47% des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) collectés dans 4 déchetteries proposant cette filière.
- 27% du total des DMS collectés dans les 7 déchetteries.

2024 est la première année où ECO-DDS est en place 12 mois à Plaisir ce qui explique cette augmentation.



Dans le courant de l'année 2023, SQY a mis en place la filière permettant la collecte des Articles de Sport et de Loisirs (ASL) dans 5 déchetteries. Ce sont des équipements utilisés dans le cadre d'une pratique sportive ou d'un loisir de plein air. Le principal objectif de cette filière est de pouvoir collecter puis recycler ces déchets.



## Les professionnels en déchetterie

Les professionnels sont admis dans les déchetteries situées sur les communes d'Élancourt, Guyancourt, Magny-les-Hameaux, Maurepas et Montigny-le-Bretonneux. Selon le règlement intérieur des déchetteries une facturation spécifique est appliquée pour ces apports. En 2024, les tarifs n'ont pas évolué.

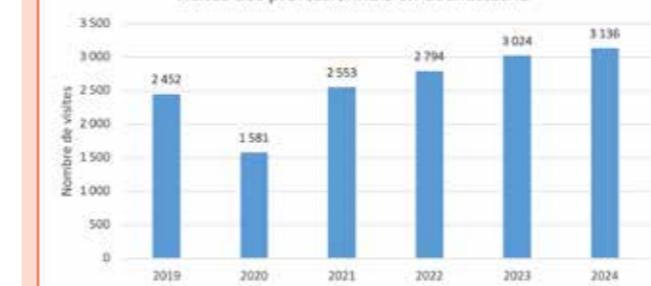
Les artisans sont venus en déchetterie 3 136 fois en 2024 pour une recette d'environ 106 943€ (3 024 visites en 2023 pour 114 000 € de recettes environ).

### TARIFS PROFESSIONNELS

Déchetteries acceptant les professionnels :  
Élancourt, Guyancourt, Magny-les-Hameaux, Maurepas, Montigny-le-Bretonneux

Flux	€ HT/m <sup>3</sup>
Gravats	50,00 €
Tout venant	50,00 €
Végétaux	11,00 €
Cartons	11,00 €
Bois	25,00 €
Ferraille	6,00 €
DMS	1,90 €/Kg
Ampoules / néons / D3E / DEA	Apports gratuits

### Visites des professionnels en déchetterie

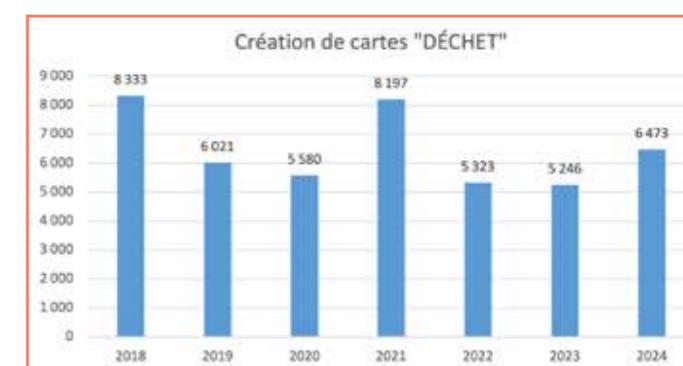


## Création et utilisation des Cartes DÉCHETS :

Depuis 2017, les usagers doivent demander auprès de l'agglomération une carte déchet qui permet de les identifier, de facturer les professionnels, etc. afin d'accéder aux déchetteries.

L'arrivée des habitants du Mesnil-Saint-Denis dans les déchetteries de SQY en juin 2024 explique la hausse du nombre de cartes créées.

En 2024, 999 cartes ont également été désactivées (perdues, non réclamées en déchetterie, etc.) et 40 930 cartes ont été utilisées au moins une fois sur 80 979 cartes actives. 10 204 cartes n'ont pas été utilisées au moins une fois les 3 dernières années.



# ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

## LE TRAITEMENT

### Des déchets confiés majoritairement au SIDOMPE

L'essentiel des tonnages (OMR, emballages/papiers et verre) est confié au SIDOMPE, syndicat de traitement localisé à Thiverval-Grignon et regroupant 114 communes soit 604 633 habitants (INSEE 2023). Le détail du devenir des matériaux recyclables et de la production énergétique pour les déchets de SQY est présenté en annexe 2.

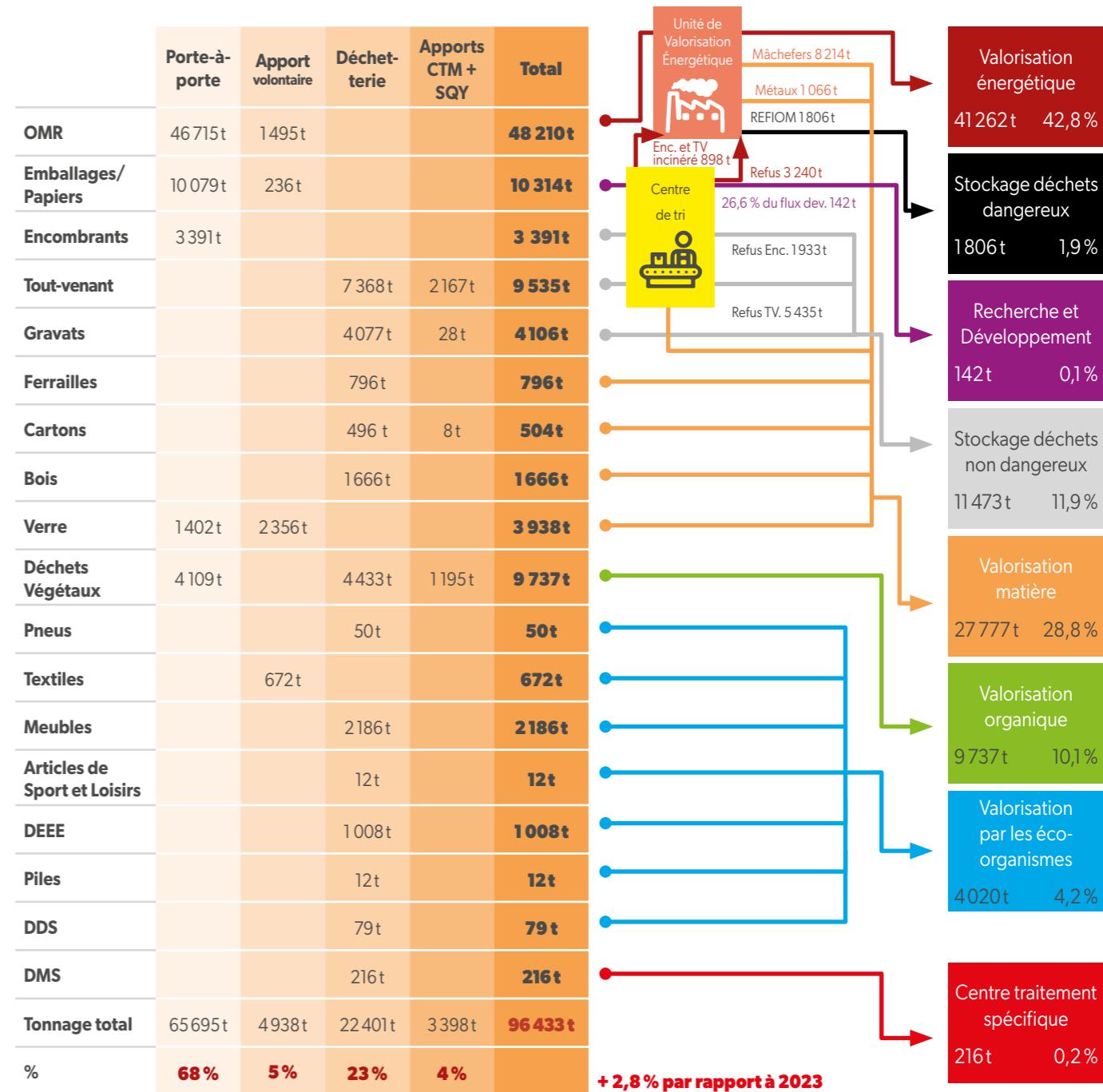
Sur 2024, les explosions dues aux bouteilles de protoxyde d'azote ont perdué. Le SIDOMPE a déploré encore 19 arrêts de ligne de four pour des casses de barreaux de grilles de

combustion avec une estimation de 580 000€ pour le coût des travaux et les pertes financières. Pour rappel, le SIDOMPE avait enregistré 13 arrêts en 2023 pour un coût estimé à 460 000€.

Pour inciter les habitants à déposer ces déchets hautement inflammables et explosifs en déchetterie, SQY a communiqué sur les réseaux sociaux, le SQY MAG et a transmis un article aux Villes pour l'intégrer dans les journaux municipaux.

Le tableau ci-dessous liste les modes et site de traitement pour chaque flux :

FLUX DE DÉCHETS	MODE DE TRAITEMENT	DÉCHETS CONFIÉS AU À	SITE DE TRAITEMENT OU DE TRANSFERT
OMR	Incineration avec valorisation énergétique	SIDOMPE	Thiverval-Grignon (78)
Emballages et papiers	Tri	SIDOMPE	Thiverval-Grignon (78) (transfert)
Verre	Transfert	SIDOMPE	Thiverval-Grignon (78) (transfert)
Déchets végétaux (porte à porte et déchetterie)	Compostage	SEPUR	Thiverval-Grignon (78)
Encombrants (porte à porte)	Valorisation matière, Incinération avec valorisation énergétique ou stockage	SEPUR	Thiverval-Grignon (78) (transfert)
Textiles	Valorisation Matière	Le Relais Croix-Rouge Française	Chanteloup-les-Vignes (78) Appilly (60) Divers
Gravats (déchetterie)	Stockage	SEPUR	CNT (78)
Tout-venant (déchetterie)	Valorisation matière, Incinération avec valorisation énergétique ou stockage	SEPUR	Thiverval-Grignon (78) (transfert)
Ferraille (déchetterie)	Valorisation matière	SEPUR	COMET (94)
Cartons (déchetterie)	Valorisation matière	SEPUR	CDIF (93)
Bois (déchetterie)	Valorisation matière	SEPUR	BNE (08)
Déchets ménagers spéciaux (déchetterie)	Incineration dans une structure spécifique	SEPUR	D2A Recyval (91)
Autres flux à filières dédiées : Pneus (Aliapur), Meubles (Eco-Maison), DEEE (Ecologic), Lampes et Ampoules (Recylum), Piles (Corepile), Huiles Usagées Alimentaires et de Vidange (SEPUR), EcoDDS	Valorisation matière ou Incinération avec valorisation énergétique	Divers	Divers



# PERFORMANCES DU SPGD DE SQY

## Un geste de tri maintenu mais dont la qualité se dégrade

En 2024, la collecte des déchets dans les bacs jaunes a enregistré une hausse de près de 386 tonnes, soit une progression de 4% par rapport à l'année précédente. Toutefois, cette augmentation s'accompagne d'une détérioration de la qualité du tri : le taux de refus, déjà en hausse en 2023, atteint désormais 31,4%, contre 29,6% l'année précédente.

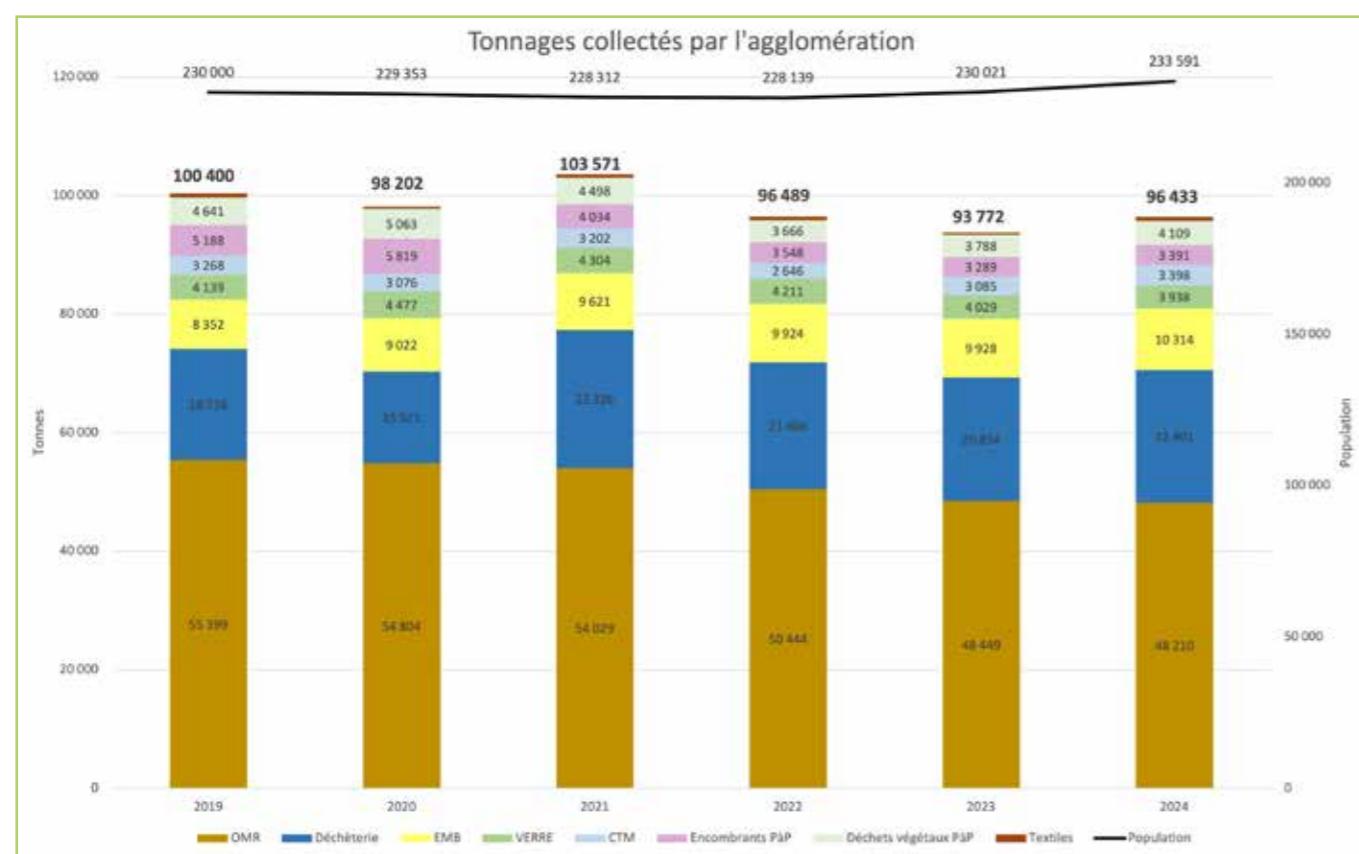
Cette tendance contraste avec les résultats du SIDOMPE, où le taux de refus a légèrement reculé, passant de 26% en 2023 à 25% en 2024. Ces écarts soulignent un décrochage de notre territoire par rapport à la moyenne du SIDOMPE.

## Légère hausse de la production de déchets

La quantité de déchets ménagers et assimilés collectés entre 2023 et 2024 a enregistré une progression de 2,8%, soit un accroissement d'environ 2660 tonnes. Les 3 principaux flux concernés sont :

- Les apports en déchetterie, en hausse de 7,5% ;
- Les déchets végétaux collectés en porte-à-porte, dont le volume a augmenté de 8,5% (soit + 321 tonnes), après deux années marquées par une production plus modérée en raison des conditions météorologiques ;
- La production de déchets issue des services techniques municipaux a progressé de 10%, atteignant ainsi son niveau le plus élevé.

À l'inverse, la production d'ordures ménagères résiduelles a légèrement reculé (-0,5%), malgré une croissance démographique d'environ 3 500 habitants sur la même période.

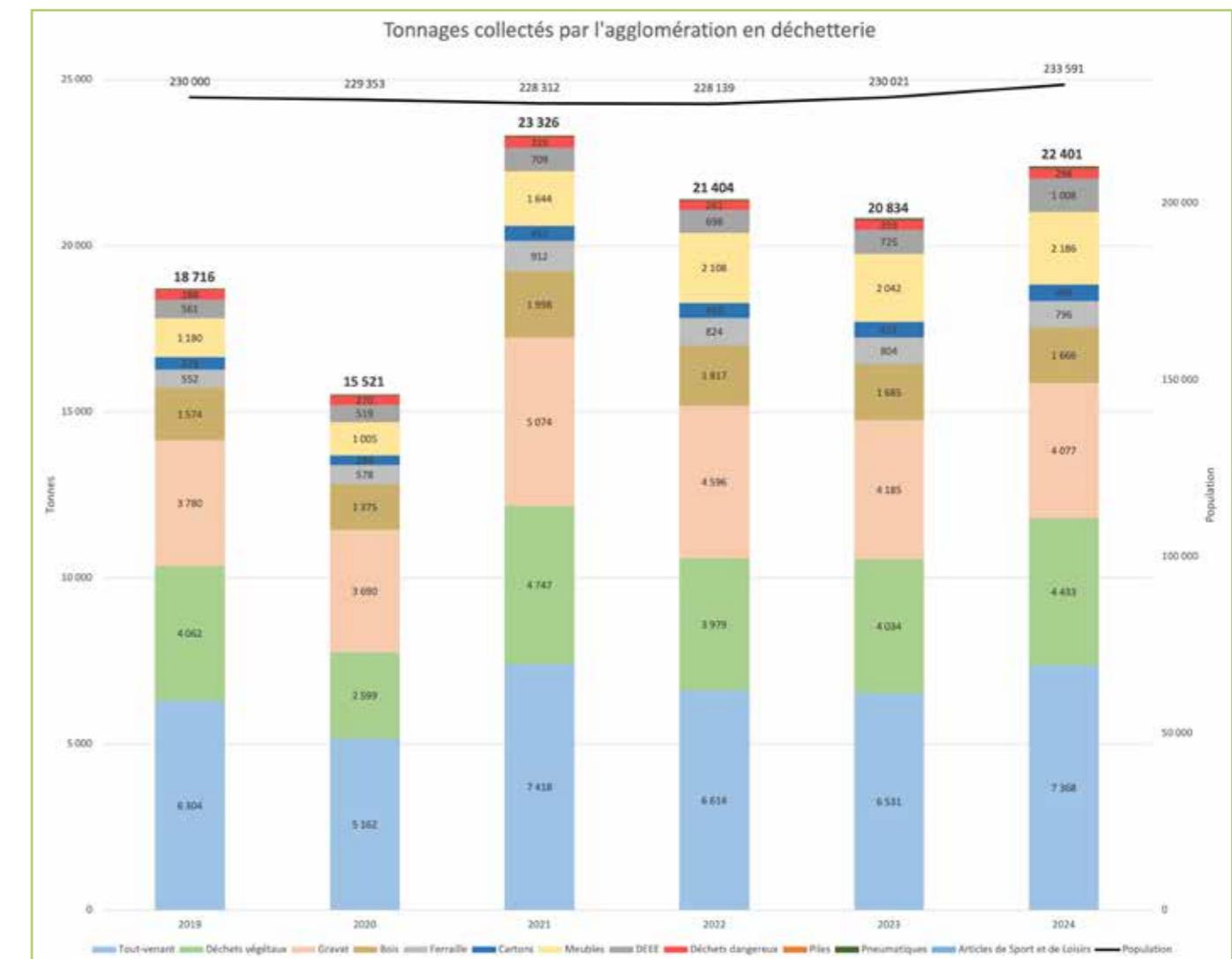


## Les déchetteries : une reprise après deux années de recul du tonnage collecté

La collecte des déchets en déchetterie avait connu un pic exceptionnel en 2021, suivi d'une baisse en 2022 puis 2023. En 2024, une hausse marquée de 7,5% est observée, représentant un tonnage supplémentaire de 1567 tonnes. Les principaux flux concernés sont :

- Les déchets végétaux (+9,9%, soit 400 tonnes supplémentaires), une augmentation qui peut s'expliquer par des précipitations estivales particulièrement abondantes ;
- Les déchets pris en charge par les éco-organismes, notamment les déchets d'ameublement (+7%, soit +144 tonnes) et les DEEE (+39%, soit +283 tonnes).

À l'inverse, les apports de gravats ont enregistré une légère diminution de 2,6%, soit 108 tonnes en moins par rapport à 2023.



# PERFORMANCES DU SPGD DE SQY

## Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

OMR 2024	OMR 2023	EVOL.	SIDOMPE 2024	IDF 2023*
<b>206,4</b> kg/an/habitant	210,6 kg/an/habitant	-2,0%	202,2 kg/an/habitant	256 kg/an/habitant

La baisse de la production d'OMr observée depuis plusieurs années se poursuit grâce à la prise de conscience environnementale des habitants et la baisse de la consommation.



## Collecte des Emballages et Papiers

MULTIMAT. 2024	MULTIMAT. 2023	EVOL.	SIDOMPE 2024	IDF 2023*
<b>44,2</b> kg/an/habitant	43,2 kg/an/habitant	2,2%	51,9 kg/an/habitant	41,1 kg/an/habitant

Légère hausse des tonnages pouvant s'expliquer par un geste de tri de moins bonne qualité



## Qualité des Emballages et des Papiers

% REFUS 2024	% REFUS 2023	EVOL.	SIDOMPE 2024	IDF 2023*
<b>31,4%</b>	29,6%	+5,9%	25,0%	25,7%

Forte dégradation de la qualité du tri observée dans l'ensemble des collectivités française suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri.



## Collecte du Verre

VERRE 2024	VERRE 2023	EVOL.	SIDOMPE 2024	IDF 2023*
<b>16,9</b> kg/an/habitant	17,5 kg/an/habitant	-3,7%	22,9 kg/an/habitant	20 kg/an/habitant

Poursuite de la baisse des tonnages pouvant s'expliquer par la baisse des achats avec un contenant en verre.



## Collecte des Déchets végétaux (hors déchetterie)

VÉGÉTAUX 2024	VÉGÉTAUX 2023	EVOL.	IDF 2023*	FRANCE 2021*
<b>17,6</b> kg/an/habitant	16,5 kg/an/habitant	+6,6%	22 kg/an/habitant	18,6 kg/an/habitant

Forte hausse de la production de déchets végétaux pouvant s'expliquer par un été très pluvieux

## Collecte des Encombrants

ENCOMBRANTS 2024	ENCOMBRANTS 2023	EVOL.	IDF 2023*	FRANCE 2021*
<b>14,5</b> kg/an/habitant	14,3 kg/an/habitant	1,5%	21 kg/an/habitant	10 kg/an/habitant

Suite à une baisse du tonnage observée en 2023, la production de déchets semble se stabiliser.



## Qualité des Encombrants

% RECYCLABLE 2024	% RECYCLABLE 2023	EVOL.
91%	91%	+0,0%

Malgré un potentiel de déchets recyclables dans les encombrants supérieur à 90% seulement 36% est recyclé. Une marge de progression importante existe.

## Apports en Déchetteries

APPORTS 2024	APPORTS 2023	EVOL.	IDF 2023*	FRANCE 2021*
<b>95,9</b> kg/an/habitant	90,6 kg/an/habitant	5,8%	74 kg/an/habitant	243 kg/an/habitant

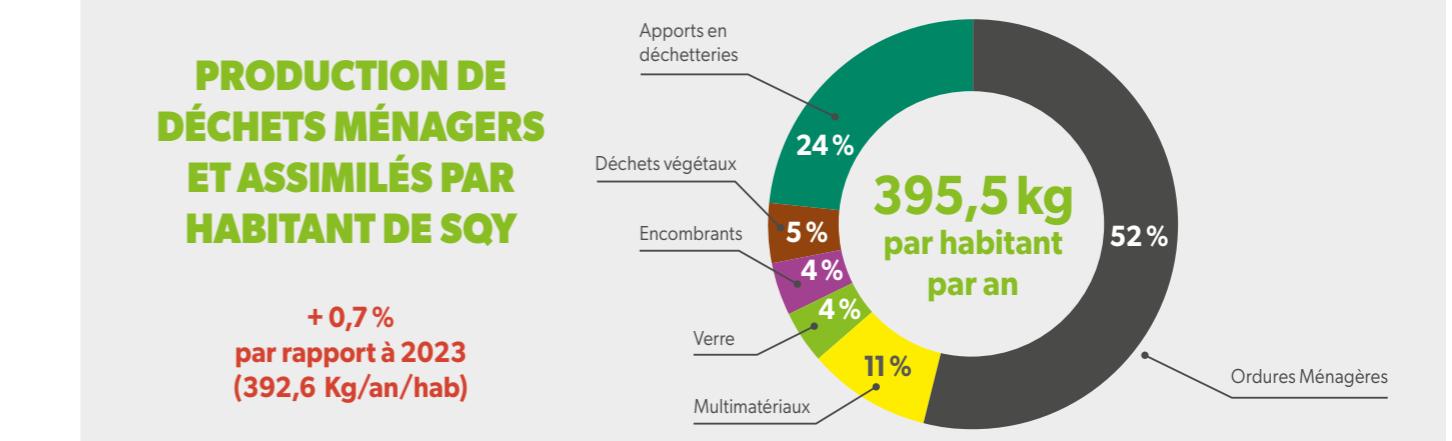
Le tonnage collecté augmente après 2 années en baisse.



\*Données transmises par l'ORDIF le 02/09/2025

## PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PAR HABITANT DE SQY

**+ 0,7%**  
par rapport à 2023  
(392,6 Kg/an/hab)



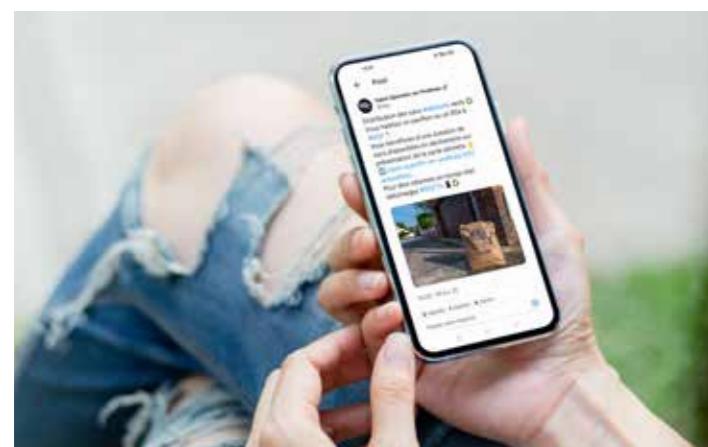
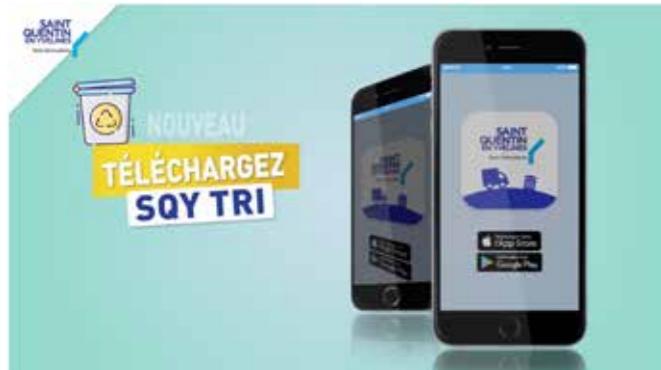
# AUTRES ASPECTS DU SPGD

## SQY TRI : une application centralisant l'ensemble des informations

Avec l'application SQY TRI, Saint-Quentin-en-Yvelines va plus loin dans l'accompagnement de ses habitants pour faciliter leur quotidien. L'outil permet d'accéder aux jours de collecte, à la localisation des points d'apport volontaire, à l'adresse des déchetteries, ou encore présenter les consignes de tri. Il est également possible d'être informé la veille de chaque collecte, ainsi que lors de reports de collecte à l'aide de notifications. Enfin, les formulaires pour demander un composteur, prendre un rendez-vous pour ses encombrants ou changer son bac sont également accessibles via l'application.

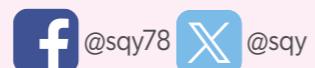
En 2024 :

- L'application a été moins téléchargée sous iOS (2300 téléchargements contre 2668 en 2023) ;
- SQY TRI a été moins consultée (123 219 visites en 2024 et 152 691 visites en 2023) ;
- Contrairement à 2023, les usagers utilisent majoritairement l'application (76 990 visites) et non un ordinateur (46 229 visites).



## ZOOM sur les réseaux sociaux

La communication via les réseaux sociaux est un moyen rapide et efficace pour faire paraître des informations « express » et alimenter les usagers en astuces et réflexes à acquérir au quotidien :



[sqy.fr/dechets](http://sqy.fr/dechets) [dechets@sqy.fr](mailto:dechets@sqy.fr)

0 800 078 780 Service & appel gratuits

## Le tri et le compostage en équipe, un esprit olympique sur les flancs de nos véhicules de collecte et les abris bus

À l'occasion des Jeux Olympiques 2024, SQY a mené une action de communication spécifique en habillant les flancs de ses véhicules de collecte de collecte. À travers des affiches dédiées au tri ou au compostage, cette opération visait à renforcer la visibilité des consignes et à sensibiliser la population grâce à des supports largement diffusés et visibles par tous.



## Des mugs pour les agents de l'agglomération

Pour réduire les déchets produit à l'hôtel d'agglomération, les gobelets en carton<sup>1</sup> des machines à café ont été remplacés par des mugs mis à disposition en mai 2024. Ce sont ainsi 50 000 gobelets par an qui ne sont plus jetés, soit environ 210 kg.



<sup>1</sup> Poids moyen d'un gobelet en carton : 4,2 grammes

# COÛT DU SPGD

## LISTE DES PRINCIPAUX MARCHÉS DE PRESTATION

INTITULÉ	PÉRIMÈTRE	TITULAIRE	DATE DE DÉMARRAGE	DATE DE FIN
<b>Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de SQY</b> Lot 1 : Cognières, Les Clayes-sous-Bois, Élancourt, Maurepas, La Verrière, Plaisir, Villepreux	COI, CSB, ELA, MAU, LAV, PLA, VIL	SEPUR	01/09/2020	31/12/2027
<b>Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de SQY</b> Lot 2 : Guyancourt, Magny, Montigny-le-Bretonneux, Trappes, Voisins	GUY, MAG, MON, TRA, VOI	SEPUR	01/09/2020	31/12/2027
<b>Exploitation de 6 déchetteries sur le territoire de SQY</b>	SQY	SEPUR	01/04/2021	31/03/2026
<b>Mise à disposition d'un terrain aux normes ICPE et exploitation, évacuation et traitement des déchets de la déchetterie de Plaisir</b>	PLAISIR	SEPUR	01/05/2021	30/04/2025
<b>Traitements des déchets verts collectés en porte à porte</b>	SQY	SEPUR	01/01/2022	31/12/2026
<b>Traitements des encombrants collectés en porte à porte</b>	SQY	SEPUR	01/01/2022	31/12/2026
<b>Mise à disposition de bennes, transport, évacuation et traitement des déchets des services techniques municipaux et de l'Île de loisirs sur le territoire de SQY</b>	SQY	SEPUR	18/01/2021	31/03/2025
<b>Fournitures, maintenance et lavage des bornes enterrées et semi-enterrées</b>	SQY	SULO	18/07/2022	17/07/2025
<b>Fourniture et maintenance de bacs pour la collecte des déchets ménagers</b>	SQY	SULO	01/01/2023	31/12/2026
<b>Fourniture et livraison de sacs de déchets végétaux</b>	SQY	DISTRIMPEX	05/01/2023	04/01/2026
<b>Fourniture d'armoires à déchets ménagers spéciaux et conteneurs maritimes</b>	SQY	AGEC	26/02/2021	25/02/2025
<b>Fourniture de bornes aériennes métalliques pour la collecte des déchets d'emballages ménagers en verre et carton</b>	SQY	COMPOECO	26/07/2021	25/07/2025
<b>Fourniture de composteurs individuels et résidentiels partagés</b>	SQY	FABRIQUE DES GAVOTTES	06/02/2021	05/02/2025
<b>Fourniture de stations de compostage de quartier</b>	SQY	SULO	01/01/2023	31/12/2026
<b>Prestations de Maîtres composteurs</b> (prestations d'installation et de suivi des sites de compostages collectifs et suivi de l'utilisation des composteurs individuels)	SQY	ORGANEO	21/07/2021	20/07/2025
<b>Réalisation d'une étude préalable à l'instauration d'un tri à la source des biodéchets incluant une collecte séparée de ces derniers sur le territoire de SQY</b>	SQY	- AJBD (mandataire) - CITEXIA - LANDOT ET ASSOCIÉS - NEORAMA	23/11/2022	Article 3.1 de l'AE jusqu'à l'admission du dernier livrable

## LA MATRICE DES COÛTS ISSUE DE LA MÉTHODE COMPTACOÛT

Pour la 7<sup>e</sup> année consécutive, SQY pilote le SPGD en utilisant la méthode Comptacout® de l'ADEME et en particulier la matrice des coûts. Celle-ci se trouve en annexe n°3 avec des valeurs exprimées en € HT. Les chiffres clés sont détaillés ci-dessous.

Il est à noter que la Matrice est un outil d'analyse technico-financier propre au métier « déchets », et non pas un outil de comptabilité publique. Bien qu'utilisant les mêmes données de base que les comptes administratifs de la collectivité, il les retranscrit de manière significativement différente.

**La Matrice 2024 ne se substitue donc en rien aux comptes administratifs SQY 2024, disponibles par ailleurs.**

## CHARGES, PRODUITS ET FINANCEMENT DU SPGD

L'ensemble des charges liées au SPGD en 2024 s'élèvent à 22 796 741 € HT (+3,2 % par rapport à 2023). Le montant des charges évolue principalement à cause du :

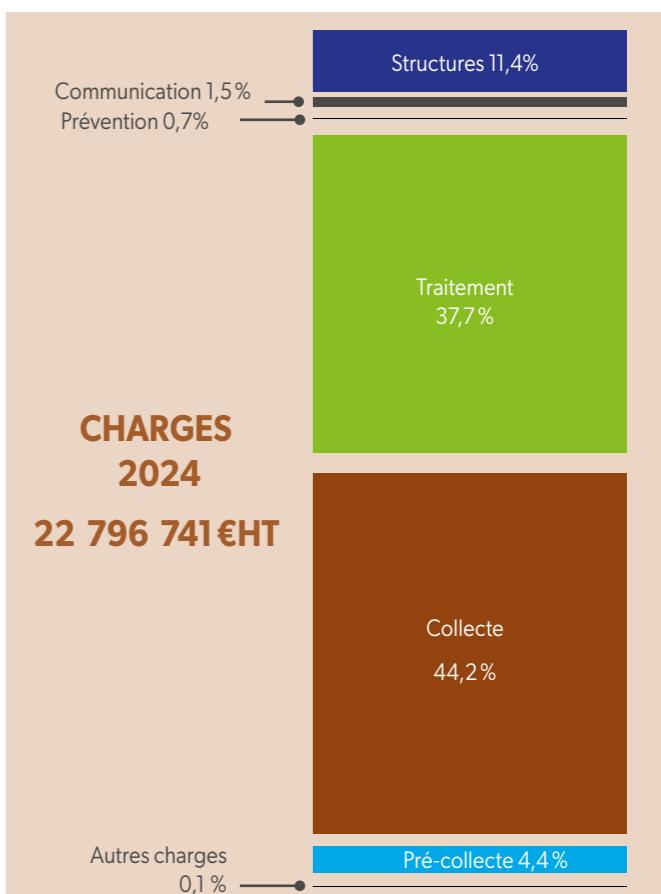
- Tri des déchets (+ 4 %) ;
- Traitement des déchets végétaux (+ 11 %) s'expliquant principalement par la hausse du tonnage.

L'ensemble des produits et aides résultant de la gestion des déchets augmentent très fortement (3 514 382 € HT en 2024 soit une hausse de 27,6% en un an). Cette variation s'explique par :

- Une hausse de 33 % liée à la vente des matériaux (forte augmentation des cours) ;
- L'arrivée du Mesnil-Saint-Denis dans les déchetteries (+ 60 % des recettes liées aux facturations des Villes extérieures) ;
- Une augmentation de 22 % des soutiens des éco-organismes.

Pour rappel, le solde du coût du SPGD est financé principalement par :

- Les habitants via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Assimilés (TEOMA), dont le produit a connu une progression en 2024 de 6 % suite à l'augmentation des bases fiscales ;
- Les professionnels collectés par convention par SQY qui s'acquittent de la redevance spéciale soit 737 910 € pour 250 contrats (en 2023 644 845 € pour 222 contrats).
- Les professionnels qui apportent en déchetterie et s'acquittent du prix de gestion de leurs déchets. Pour la 7<sup>e</sup> année de facturation, cette source de revenu s'élève à environ 107 000€ soit une baisse d'environ 6 %.



## FOCUS SUR LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET SUR LA REDEVANCE SPÉCIALE

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), est un impôt fixé par l'Agglomération afin de financer l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets. Elle concerne toutes les propriétés redevables de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dès lors qu'elles sont situées dans une zone de collecte des déchets.

Elle est calculée par multiplication du taux de 5,59 % voté par SQY pour l'ensemble du territoire et de la base foncière de chaque local.

La contribution des entreprises obtenue via la TEOM n'est pas à la hauteur des dépenses engagées par la collectivité lorsqu'ils produisent une quantité de déchets importante.

Afin d'éviter qu'une partie de ces coûts ne soit supportée par les ménages, SQY a mis en place la redevance spéciale.

La facturation des entreprises est déclenchée chaque semestre si le volume des bacs d'ordures ménagères multiplié par le nombre de collecte hebdomadaire est supérieur à 660 litres. Afin d'inciter les entreprises à trier les déchets, des tarifs « au litre » différents en fonction du flux (qui n'ont pas évolués depuis 2019) sont appliqués :

- 0,039 €/litre pour les ordures ménagères résiduelles ;
- 0,010 €/litre pour les emballages ;
- La collecte du verre est non payante.

Une convention signée avec les professionnels permet de formaliser le montant de cette redevance mais également les modalités de collecte.

## COMPARAISON AVEC LES RÉFÉRENCES RÉGIONALES ET NATIONALES

Tous flux de déchets confondus, le coût aidé de la gestion des déchets à SQY s'établit à 82,5 €HT/habitant soit une baisse de 1,5€HT/habitant en un an. Ce coût est celui qui reste à la charge de la collectivité une fois déduits : les recettes industrielles (vente d'énergie et de matières), les soutiens des éco-organismes, et les subventions. Ce coût est compétitif par rapport aux références régionales et nationales et l'évolution entre 2023 et 2024 s'explique principalement par une augmentation des recettes provenant des éco-organismes et de la vente des matériaux.

Note : les références IdF 2023 et France 2023 ont été calculées par l'ADEME à l'aide des matrices des coûts des collectivités. SQY n'a pas à sa disposition les données 2024.

Coût aidé moyen € HT par HABITANT	SQY 2024	SQY 2023	IDF 2023	France 2023
<b>OMR</b>	45,4€/hab.	45,3€/hab.	55,5€/hab.	58,2€/hab.
<b>Multimatériaux</b>	8,6€/hab.	10,6€/hab.	13,2€/hab.	10,3€/hab.
<b>Verre</b>	1,8€/hab.	2,0€/hab.	2,8€/hab.	1,8€/hab.
<b>Déchets végétaux</b>	4,2€/hab.	3,9€/hab.	N/D	N/D
<b>Encombrants</b>	4,4€/hab.	4,3€/hab.	N/D	N/D
<b>Déchetterie</b>	15,5€/hab.	15,6€/hab.	18,2 €/hab.	33 €/hab.
<b>CTM</b>	2,6€/hab.	2,4 €/hab.	N/D	N/D
<b>Total</b>	<b>82,5€/hab.</b>	<b>84€/hab.</b>	<b>116€/hab.</b>	<b>108€/hab.</b>

**214 €HT / tonne**

Coût technique SQY 2023  
tous flux confondus



Une autre manière de présenter les coûts consiste à les rapporter non pas à l'habitant mais à la tonne traitée. Cette lecture, plus technique, établit le coût aidé technique moyen de SQY à 214 €HT/tonne (221 €HT/tonne en 2023).

Coût technique médian €HT par tonne	SQY 2024	SQY 2023	IDF 2023	France 2023
<b>OMR</b>	220€/t	215€/t	239€/t	295€/t
<b>Multimatériaux</b>	194€/t	245€/t	301€/t	202€/t
<b>Verre</b>	109€/t	113€/t	139€/t	45€/t
<b>Déchets végétaux</b>	238€/t	238€/t	ND	ND
<b>Encombrants</b>	303€/t	299€/t	ND	ND
<b>Déchetterie</b>	217€/t	238€/t	205€/t	152€/t
<b>CTM</b>	178€/t	179€/t	ND	ND

## BILAN SUR LES COÛTS DU SPGD



Comme les années précédentes, le budget du SPGD a été impacté par de nombreuses évolutions techniques, financières et conjoncturelles. De manière plus exhaustive nous pouvons citer :

### Principales évolutions impactant les coûts du service :

- Augmentation du tonnage collecté de déchets végétaux et donc des coûts associés ;
- Augmentation des coûts de tri des déchets.

### Principales évolutions contribuant à la maîtrise des coûts du service :

- Augmentation des recettes liées à la revente des matériaux ;
- Stabilité des tarifs appliqués par le SIDOMPE pour traiter les déchets ;
- Augmentation des soutiens versés par les éco-organismes.

La TEOM moyenne demandée aux habitants en 2024 est de 104 €/ hab. alors qu'elle était de 151 €/hab. en Île-de-France en 2023 et de 137 €/hab. en France en 2022.

# TEMPS FORTS 2024



## Prévention

- Évènement de lancement du PLPDMa
- Réalisation de groupes de travail sur le gaspillage alimentaire
- Poursuite d'animation de stands ou de sensibilisation
- Mise en place d'un caisson réemploi dans la déchetterie d'Élancourt



## Biodéchets

- Mise en place du pôle biodéchets et recrutement de maîtres composteurs
- Mise en place de distributions de composteurs individuels le samedi
- Ouverture d'un premier pavillon de compostage
- Doublement du nombre de rencontres du réseau des référents des sites de compostage par an
- Mise en service d'une flotte de véhicules accompagnés d'un habillage sur le compostage.
- Création d'un marché de prestations d'accompagnement au compostage de proximité
- Renouvellement de la communication sur le compostage

## Pré-collecte

- Installation d'un prototype de BAV équipé d'une pédale pour la collecte des emballages
- Phase 2 de la campagne d'arasage de BAV sur la Ville de Guyancourt
- Rénovation du PAV situé devant la Mairie d'Élancourt
- Rénovation des BAV et de l'ensemble de la place Pierre Bonnard Guyancourt
- Fin de la mise en place de l'apport volontaire sur la ZAC de la Remise
- Mise en place de BAV résidence du Bois de Nogent à Maurepas

## Collecte

- Validation puis diffusion du guide de prescriptions techniques relatives à la gestion des déchets
- Optimisation des circuits de collecte impactant les jours de collecte dans quelques villes
- Mise à jour de la convention pour la Redevance Spéciale

## Déchetterie

- Prospective d'un terrain pour une future déchetterie-ressourcerie
- Mise en place de conteneurs fermés pour sécuriser les Déchets Électriques et Électroniques
- Réalisation d'un contrôle pour renforcer si besoin la plateforme métallique de la déchetterie de Montigny
- Renouvellement des marchés de gestion de la déchetterie de Plaisir et de fourniture des sacs pour la collecte des déchets végétaux
- Formation des agents concernant la réglementation des Installations Classées Pour l'Environnement
- Réalisation des contrôles quinquennaux afin de respecter la réglementation des Installations Classées Pour l'Environnement





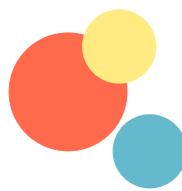
## ANNEXE 3 : MATRICE DES COÛTS (€)

	OMR Porte-à-porte	OMR Apport volontaire	Verre en PaP	Verre en PAV
Charges de structure	1 186 360 €	34 017 €	33 715 €	33 373 €
Communication	160 169 €	4 593 €	4 552 €	4 506 €
<b>TOTAL Fonctionnelles</b>	<b>1 346 529 €</b>	<b>38 609 €</b>	<b>38 266 €</b>	<b>37 879 €</b>
Prévention	100 760 €	3 225 €	281 €	508 €
Pré-collecte	377 677 €	19 933 €	31 425 €	47 433 €
Collecte	4 284 897 €	99 265 €	210 452 €	180 283 €
<b>TOTAL Collecte et pré-collecte</b>	<b>4 763 333 €</b>	<b>122 422 €</b>	<b>242 157 €</b>	<b>228 223 €</b>
Transfert/Transport	0 €	0 €	14 019 €	25 357 €
Traitement des déchets non dangereux	0 €	0 €	0 €	0 €
Tri et conditionnement	0 €	0 €	0 €	0 €
Compostage	0 €	0 €	0 €	0 €
Incinération	0 €	0 €	0 €	0 €
Autre valorisation matière ou énergie	0 €	0 €	0 €	0 €
Stockage de déchets non dangereux	0 €	0 €	0 €	0 €
Traitements des inertes	0 €	0 €	0 €	0 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	0 €	0 €	0 €	0 €
REG incinération / énergie	4 251 090 €	136 049 €	0 €	0 €
Autres charges	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>10 360 952 €</b>	<b>297 080 €</b>	<b>294 443 €</b>	<b>291 459 €</b>
Vente matériaux	0 €	0 €	35 544 €	64 289 €
Prestation à des tiers	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres produits	23 102 €	648 €	508 €	435 €
Soutiens des éco-organismes	18 390 €	0 €	18 390 €	36 779 €
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>41 491 €</b>	<b>648 €</b>	<b>54 442 €</b>	<b>101 504 €</b>
TVA acquittée	889 500 €	24 314 €	13 730 €	12 565 €
TEOM	24 315 050 €	0 €	0 €	0 €
Redevance spéciale	737 910 €	0 €	0 €	0 €
Facturation à l'usager	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL Contributions des usagers</b>	<b>25 052 960 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Population	226 347	7 244	104 229	129 362
Tonnages	49 621	823	1 509	2 703

Emballages/ Papiers en PaP	Emballages/ Papiers en PAV	Déchets des déchetteries	Déchets végétaux	Encombrant s	Déchets des collectivités	TOTAL
532 543 €	17 229 €	473 753 €	112 421 €	117 917 €	68 967 €	2 610 295 €
71 898 €	2 326 €	63 961 €	15 178 €	15 920 €	9 311 €	352 413 €
604 441 €	19 555 €	537 714 €	127 599 €	133 836 €	78 278 €	2 962 707 €
2 019 €	47 €	26 743 €	20 268 €	679 €	675 €	155 204 €
265 663 €	16 795 €	0 €	239 893 €	0 €	0 €	998 818 €
2 176 344 €	76 578 €	1 117 591 €	433 122 €	508 576 €	186 198 €	9 273 306 €
2 444 026 €	93 421 €	1 144 334 €	693 283 €	509 255 €	186 873 €	10 427 327 €
0 €	0 €	764 608 €	0 €	0 €	0 €	803 985 €
0 €	0 €	1 031 418 €	0 €	386 721 €	276 558 €	1 694 697 €
1 602 446 €	37 493 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 639 939 €
0 €	0 €	200 280 €	160 939 €	0 €	49 056 €	410 274 €
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
0 €	0 €	136 195 €	0 €	0 €	0 €	136 195 €
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
0 €	0 €	121 075 €	0 €	0 €	771 €	121 846 €
0 €	0 €	201 851 €	0 €	0 €	0 €	201 851 €
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 387 139 €
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 782 €	10 782 €
4 650 913 €	150 469 €	4 137 474 €	981 821 €	1 029 812 €	602 319 €	22 796 741 €
880 765 €	20 607 €	70 115 €	0 €	0 €	332 €	1 071 652 €
0 €	0 €	282 880 €	0 €	0 €	0 €	282 880 €
5 257 €	185 €	4 427 €	3 759 €	1 228 €	500 €	40 050 €
1 872 704 €	21 331 €	155 207 €	0 €	0 €	0 €	2 122 800 €
2 758 726 €	42 123 €	512 629 €	3 759 €	1 228 €	832 €	3 517 382 €
221 033 €	6 729 €	203 233 €	81 103 €	50 157 €	105 262 €	1 607 627 €
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	24 315 050 €
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	737 910 €
0 €	0 €	106 943 €	0 €	0 €	0 €	106 943 €
0 €	0 €	106 943 €	0 €	0 €	0 €	25 159 903 €
226 347	7 244	256 590	233 591	233 591	233 591	233 591
9 824	100	16 808	3 666	3 548	2 632	91 233

Flux de déchets (PaP = Porte à Porte ; AV = Apport Volontaire ; RSOM = multimatériaux)

# NOTES





**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
PATRIMOINE**

DIRECTION ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE  
Service Déchets Propreté Urbaine

1, rue Eugène-Hénaff - BP 10 118  
78192 Trappes Cedex

[dechets@sqy.fr](mailto:dechets@sqy.fr)

[sqy.fr/dechets](http://sqy.fr/dechets)

